

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 AVRIL 2025

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Aliénor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Josette GOMILA, Anne CLERTÉ-DURAND, Benoît CORDIN, Guy MALANDAIN, Patrick LBOUCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Aurélien PERROT représenté par Aliénor EBLING de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Frédéric REBOUL représenté par Sarith SA de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Houssem DHAOUADI représenté par Jamal HRAIBA de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Sira DIARRA représentée par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Fouzi BENTALEB représenté par Said DSOULI de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Abdelhay FARQANE de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27 incluse

Pierre BASDEVANT représenté par Djamel ARICHI de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-10 incluse

Djamel ARICHI représenté par Pierre BASDEVANT de la délibération n° 2025-11 à la délibération n° 2025-27 incluse

Aminata DIALLO représentée par Murielle BERNARD de la délibération n° 2025-11 à la délibération n° 2025-27 incluse

Guy MALANDAIN représenté par Annie LE HIR de la délibération n° 2025-15 incluse à la délibération n° 2025-27 incluse

Absents : Florence BARONE, Mohamed KAMLI de la délibération n° 2025-2 à la délibération n° 2025-27

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Nelly LOUIS, Jean-Baptiste GRENIER, Philippe FAUGERES, Nahida Aoustin, Géraldine LUCO

Après avoir désigné Abdelhay FARQANE comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Début de la séance à : 18 h 20

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 20 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Bonsoir Messieurs-dames, mes excuses pour ces quelques minutes de retard. J'espère que vous avez pu avoir le loisir de synchroniser vos tablettes afin qu'elles soient pleinement fonctionnelles pour le vote. Tout le monde est convenablement connecté ?

Avant de commencer cette séance du Conseil municipal, je voudrais vous dire évidemment ma tristesse, que vous partagez j'en suis certain ainsi que de nombreux Trappistes, suite au décès de Maria Noël, une femme d'engagement, une femme de générosité, de conviction. Elle est décédée il y a quelques jours seulement des suites d'une maladie qui l'a terrassée en quelques mois seulement. Le 25 mars dernier, elle nous a quittés, elle a marqué évidemment la vie associative et sociale de notre Ville. Elle a même été Conseillère municipale, elle a siégé parmi nous entre 2021 et 2023, elle était membre actif du Comité de Jumelage de la Ville. Elle a joué un rôle clé, en particulier, dans le renforcement des liens avec la ville jumelée de Castiglione del Lago. Pendant dix ans, elle a également été chauffeur bénévole, jusqu'à récemment encore, pour l'association Trappes Entraide et Loisirs, Christina. Elle a mis son temps, son énergie au service des autres pendant de très nombreuses années.

C'était une femme passionnée, elle trouvait du plaisir dans l'écriture, elle était une participante assidue de l'atelier d'écriture du Centre Social Luxereau. Dans le jardinage aussi, puisqu'elle avait la chance de résider en centre-ville et elle cultivait son coin de verdure qu'elle revendiquait comme l'un des plus beaux du quartier des Dents de Scie. Elle était très croyante aussi, elle fréquentait assidûment l'église Saint-Georges de Trappes, c'était une paroissienne fidèle.

Beaucoup l'ont connue et appréciée. Vous le savez, elle a perdu son époux, Christian Noël, le 18 août 2022, il y a moins de trois ans. Elle l'a accompagné longtemps avec dévouement et sacrifices face à la maladie. Elle était une personne de caractère, comme chacun le sait, elle était évidemment généreuse, engagée, c'était une personnalité forte.

Nous pensons à elle, évidemment à ses proches, à tous ceux qui ont partagé un moment de vie avec elle dans la vie personnelle, dans le bénévolat au sein de notre Commune. Merci Maria pour tout ce que tu as apporté, nous espérons que tu es heureuse aux côtés de Christian et que tu nous regardes de là-haut.

Je crois qu'en votre nom à tous, je peux vous proposer de nous lever ensemble et de respecter une minute de silence.

L'assemblée respecte une minute de silence.

Merci.

Nous allons pouvoir ouvrir cette séance du Conseil municipal. Comme de coutume, je vais procéder à l'appel des présents.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

J'ai le plaisir de vous annoncer que Murielle Bernard est finaliste du Marathon de Paris, 42 km et quelques mètres qu'elle a franchis hier, probablement la seule Trappiste à avoir réussi cette performance. En tout cas, je crois pouvoir dire qu'elle est la seule au sein de ce Conseil municipal. Félicitations à elle, nous sommes fiers de son extraordinaire performance, bravo à elle.

Applaudissements.

Au-delà de la performance sportive, cela dénote une force d'âme et de caractère singulière que nous connaissons à Murielle.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

ASSEMBLÉES

2. Relevé des décisions du n° 2025-5 au n° 2025-32
3. Approbation du procès-verbal du 10 février 2025

AFFAIRES FINANCIÈRES

4. Constitution d'un groupement d'autorités concédantes entre Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes d'Élancourt, de Guyancourt, de La Verrière, de Magny-les-Hameaux, de Trappes et de Voisins-le-Bretonneux, pour la passation d'un contrat de concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires
5. Approbation du rapport de présentation sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2024
6. Approbation du compte de gestion de la ville de Trappes - Exercice 2024
7. Approbation du compte administratif de la ville de Trappes - Exercice 2024
8. Affectation des résultats - Exercice 2024
9. Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2025
10. Adoption du budget primitif de la ville de Trappes - Exercice 2025

CTM

11. Avis défavorable du Conseil municipal concernant le permis exclusif de recherche dit "Permis de Bois d'Arcy"
12. Accord transactionnel avec la société H2L et son groupement pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre de l'ancien café-restaurant l'Étoile d'Or (marchés n° 2018/320/20181804)
13. Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société VOI Technology pour le remisage de flottes de trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service et fixation de la redevance

ÉDUCATION

14. Signature d'une convention de partenariat entre l'ESPCI et la ville de Trappes
15. Adhésion au Réseau français des villes éducatrices-RFVE
16. Demande de subvention pour les projets pédagogiques des établissements scolaires

JEUNESSE ET SPORTS

17. Changement de nom d'une structure municipale

LOGEMENT

18. Fixation des tarifs des logements communaux

RESSOURCES HUMAINES

19. Approbation du protocole d'accord relatif au fonctionnement du Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (C.L.A.S.C.) des agents territoriaux de la ville de Trappes pour l'année civile 2025
20. Mise à jour du tableau des emplois

SPORTS

21. Organisation semi-marathon et règlement 2025

URBANISME

22. Protocole transactionnel entre Monsieur et Madame Bezzaouya et la ville de Trappes

VIE ASSOCIATIVE

23. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour les Jumelages entre les Peuples - AJPF
24. Approbation du règlement intérieur de l'Espace 1901 - Maison des Associations
25. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)
26. Attribution des subventions aux associations - Exercice 2025

MOTION

27. Motion pour une politique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

ASSEMBLÉES

2. Relevé des décisions du n° 2025-5 au n° 2025-32

Monsieur le Maire

Nous pouvons appeler les questions éventuelles du Conseil municipal sur le tableau des décisions. Y en a-t-il ? Je n'en vois pas, nous pouvons donc procéder à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

3. Approbation du procès-verbal du 10 février 2025

Monsieur le Maire

Nous approuvons le procès-verbal de la séance du 10 février. Y-a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Vous avez des problèmes de réseau qui réapparaissent, c'est dommage, c'était le moment où il ne pouvait pas y avoir de problèmes de réseau. Chez moi, cela fonctionne. Est-ce que les élus qui ont des problèmes de réseau peuvent lever la main ? Donc une grande partie du Conseil municipal. Dans l'attente du règlement de ces problèmes Internet, je vous propose que nous enregistrons, Madame Luco, les votes à main levée.

Pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 février, qui s'oppose ? Madame Brunati et Madame Belhout pour l'opposition. Qui s'abstient ? Merci.

Approuvé à la majorité (Contre : 2 : Véronique BRUNATI, Dalale BELHOUT)

AFFAIRES FINANCIÈRES

4. Constitution d'un groupement d'autorités concédantes entre Saint-Quentin-en-Yvelines, les communes d'Élancourt, de Guyancourt, de La Verrière, de Magny-les-Hameaux, de Trappes et de Voisins-le-Bretonneux, pour la passation d'un contrat de concession portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Monsieur le Maire

Nous continuons avec la constitution d'un groupement de commandes entre une partie des communes de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'agglomération concernant la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains et leur installation également.

C'est assez classique, il y a un certain nombre de délibérations que nous prenons tout au long des Conseils municipaux successifs, qui nous permettent d'optimiser nos processus d'achat, ou de commandes publiques d'ailleurs, pour essayer de bénéficier des meilleurs tarifs et des meilleures facilités administratives.

L'agglomération de Saint-Quentin propose aux communes adhérentes des groupements de commandes. Là, il s'agit spécifiquement, avec les communes d'Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux, de pouvoir solliciter le marché que passe l'agglomération en notre nom à tous pour l'achat de mobilier urbain. C'est un droit d'accès à la commande publique par ce biais mais il n'y a pas de minimum d'achat. On peut ne pas du tout l'utiliser pendant toute la durée du marché. Et si nous considérons que cela nous permet d'accéder à des tarifs particulièrement compétitifs ou à des facilités administratives, nous pourrions solliciter ce groupement de commandes.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Je ne sais pas si les problèmes Internet sont réglés. Ça a l'air ? Prend-t-on le risque de lancer le vote sous format numérique ? On y va. Ça fonctionne chez moi mais pas chez Madame Parent ni chez Madame Dali. On va laisser voter tous ceux qui n'ont pas de difficultés avec la connexion Internet et on va prendre le vote à main levée de ceux qui restent. Je vois trois personnes qui n'ont pas encore pu voter, Gérard Girardon, Sarith Sa et Noura Dali, ainsi que leurs procurations. Est-ce que, parmi vous, il y a des oppositions ? Des abstentions ? Nous enregistrons leurs votes comme positifs.

Approuvé à l'unanimité

5. Approbation du rapport de présentation sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France 2024

Monsieur le Maire

C'est une délibération très classique. Nous percevons une dotation liée à la péréquation horizontale entre les territoires et les communes à l'échelle de la région Île-de-France. Malheureusement, cette dotation voit son montant gelé depuis de nombreuses années. Nous en avons parlé pendant le Débat d'Orientations Budgétaires.

Néanmoins, administrativement, face aux recettes captées par la Ville au titre de ce fonds de péréquation, nous devons mettre en vis-à-vis les dépenses que ces recettes ont permis d'assumer en totalité et pour l'essentiel partiellement. Vous avez un tableau qui répartit un certain nombre de dépenses éligibles au FSRIF, qui viennent justifier l'utilisation de ces fonds pour l'année 2024. C'est une obligation légale, évidemment et nous délibérons chaque année sur le rapport de présentation de l'utilisation de ces fonds.

Y-a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Nous soumettons au vote numérique. Gérard, tout va bien ? Non, toujours pas de connexion ? Gérard, tu ne t'opposes pas, tu ne t'abstiens pas, tu votes pour, c'est enregistré, merci à toi.

Approuvé à l'unanimité

6. Approbation du Compte de Gestion de la ville de Trappes – Exercice 2024 **Monsieur le Maire**

Ce Compte de Gestion vient clore l'exercice 2024. Il est proposé par le Trésor Public et est évidemment identique à l'euro près au Compte Administratif qui sera voté, par ailleurs, en mon absence. Bientôt, nous n'aurons plus à présenter, en deux délibérations distinctes, le Compte de Gestion puis le Compte Administratif qui seront fusionnées, Madame la première-adjointe qui présente le Compte Administratif, dans un document que l'on appelle le Compte financier unique, à partir de 2026. Nous le voterons en juin 2027 au plus tard. Pour cette année, nous continuons à les présenter de façon différente.

Vous avez la délibération et le compte détaillé de l'exercice 2024. Nous sommes censés en discuter s'il y a des questions, le cas échéant, et je vous quitterai pour procéder au vote pour le Compte Administratif. C'est vrai que d'habitude on fait un peu les deux. Avant de me faire quitter la salle, on lance le vote numérique sur le Compte de Gestion. Toujours un problème du côté de Gérard Girardon qui approuve le Compte de Gestion, rassure-moi ? À l'euro près, évidemment, au centime près, tu as tout vérifié ? Eh bien, on enregistre.

Approuvé à l'unanimité (Abstentions : 2 : Véronique BRUNATI, Dalale BELHOUT)

7. Approbation du Compte Administratif de la ville de Trappes – Exercice 2024 **Monsieur le Maire**

Je quitte la salle. Je dois la quitter au moment du vote, mais autant la quitter au moment de la présentation, cela me fera une petite pause. Et je laisse ma première-adjointe, Sandrine Grandgambe, présenter le Compte Administratif, procéder au vote avant de me rappeler. N'oubliez pas de m'appeler, sinon je reste à l'extérieur de la salle du Conseil.

Monsieur le Maire quitte l'assemblée.

Madame GRANDGAMBE

Chers collègues, bonsoir à tous. Très rapidement, vous avez le Compte administratif qui vous est présenté. Vous avez les chiffres sous les yeux.

Une section de fonctionnement avec :

- Des dépenses réelles qui s'élèvent à un peu plus de 57 millions d'euros (57 116 715 euros) ;
- Des dépenses réelles qui s'élèvent à 64 344 517 euros, ce qui nous permet évidemment d'avoir des marges pour de l'autofinancement.

La section d'investissement :

- Des dépenses qui s'élèvent à 20 219 862 euros, mais si on prend les dépenses réelles d'investissement, il y a un peu plus de 20 millions ;
- Les recettes : 15 140 550 euros et un certain nombre de détails que vous avez déjà vus sur la répartition de l'ensemble de ces sommes.

Et comme l'a rappelé le Maire juste avant, un Compte de Gestion en tout point conforme au Compte Administratif de la Ville, ce qui est quand même plutôt rassurant.

Sur la base de cette grande masse budgétaire, je vais vous appeler à voter mais il y a peut-être des questions avant sur ce Compte Administratif qui est un document basique, qui dit simplement ce que l'on a proposé de faire. Madame Gomila.

Madame GOMILA

Déjà, je voudrais savoir un point de détail. Dans la délibération, il est dit que l'on arrête les restes à réaliser à 6,6 millions — j'arrondis — en dépenses et 4,3 millions en recettes. Sauf que les deux tableaux qui figurent dans le Compte Administratif sont vides, pages 130 et 131, il y a « 0000. » Je voudrais savoir comment vous expliquez cela sachant que, de toute façon, la Trésorerie va forcément demander à la Commune de remplir ces tableaux-là.

Madame GRANDGAMBE

Ils seront remplis une fois que nous aurons voté.

Madame GOMILA

Non, ce n'est pas logique, les restes à réaliser sont normalement listés dans le détail et nous devons voter au vu d'un détail de restes à réaliser.

Madame GRANDGAMBE

Monsieur le DGS, je vous donne la parole.

Monsieur CHAMOUX

Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Vous avez une délibération ensuite sur l'affectation du résultat et ce sera à ce moment-là que vous pourrez avoir des éléments sur la question des restes à réaliser. Par ailleurs, sur les maquettes des précédentes années, il a été constaté que cette annexe n'était pas jointe non plus. Nous nous sommes donc conformés à la pratique de la Ville depuis des années.

Madame GOMILA

Ce n'est pas vraiment une bonne réponse. D'abord, parce que les choses évoluent. Je pense que les Trésoreries sont de plus en plus vigilantes avec la présentation des comptes. Et ce n'est pas parce qu'on laisse des pages vides sur des maquettes une année ou plusieurs années que l'on doit continuer à le faire.

Madame GRANDGAMBE

Vous jugez que ce n'est pas une bonne réponse, c'est la réponse que l'on vous apporte.

Madame GOMILA

Cela montre juste qu'il y a des négligences.

Madame GRANDGAMBE

Non, cela montre que vous êtes attachée à des éléments techniques et que l'on n'est pas du tout, là, sur quelque chose qui n'engage ni le sérieux de la Ville ni la vie des Trappistes. Mais c'est votre choix, ce n'est pas un problème, on enregistre que vous trouvez que ce n'est pas la bonne réponse.

Madame GOMILA

Je voudrais ajouter que, déjà, on voit que les restes à réaliser sont déficitaires, puisque l'on a beaucoup plus de dépenses qui sont déjà engagées. Je le précise pour ceux qui ne le savent pas, les restes à réaliser sont déjà engagés, ce sont des marchés publics signés ou des bons de commande lancés. Ils sont donc déficitaires puisqu'il y a beaucoup plus de dépenses que de recettes.

Par ailleurs, la section d'investissement est également déficitaire, de manière assez importante. Je m'embrouille un peu dans mes notes parce que j'ai lu tellement de notes. Les couvertures de soldes négatifs et de reports de l'année précédente, en tout cas cela reste déficitaire. D'ailleurs, on le voit dans la délibération du compte, le résultat de la section d'investissement de 3,3 millions de déficit, en gros.

On constate également qu'il y avait l'année dernière, au BP 2024, 12 millions d'emprunts prévus pour couvrir tous les investissements envisagés, d'environ 40 millions. Ce que l'on constate, au vu de ce Compte Administratif, c'est que, d'abord, les investissements sont loin d'avoir tous été réalisés, même en considérant ceux qui sont engagés et qui restent à réaliser. Mais il y en a beaucoup qui sont annulés ou reportés à je ne sais quand. Et pour les emprunts, il n'y en a eu que 5 millions de couverts, je voudrais savoir si c'est un problème de défiance des banques vis-à-vis de la commune de Trappes et que, visiblement, la commune de Trappes aurait des difficultés à emprunter à hauteur de ses ambitions pour financer tous ses programmes. Sachant que les subventions également, qui étaient prévues à 16 millions, seuls 4 millions ont été reçus.

En fait, c'est un Compte Administratif qui se présente vraiment au rabais. C'est-à-dire qu'il y avait de grosses ambitions sur le budget 2024. On nous met un peu de la poudre aux yeux et en fin de compte, ce qui est réalisé c'est moins de la moitié de ce qui était prévu.

Madame GRANDGAMBE

Merci, Madame Gomila. La question qui se pose est de savoir si, dans la Ville, les choses sortent de terre, si des politiques sont menées, si, sur ce mandat, nous avons réussi un certain nombre de réalisations. Ma réponse est oui, visiblement la vôtre est non. Nous verrons cela l'année prochaine. Mais au regard de l'ensemble de ce que nous avons fait en si peu de temps, franchement, je peux vous dire que nous sommes très sereins.

Sur les questions très techniques, notamment sur la défiance des banques, je vais laisser le DGS répondre. Et sur d'autres aspects qui sont de votre appréciation, c'est votre appréciation, ce n'est pas la nôtre. Monsieur le DGS ?

Monsieur CHAMOUX

Concernant les relations que la Ville a avec ses partenaires bancaires, notamment, en matière d'investissement, je pense qu'il est opportun de parler d'un quasi-harcèlement de la part de ses partenaires pour travailler avec la ville de Trappes, puisque nous recevons des relances mensuelles de la part de plusieurs établissements bancaires pour pouvoir contracter des prêts auprès d'eux, car la ville de Trappes est perçue par les établissements bancaires comme une Ville qui investit énormément. Et si vous voulez vous en convaincre, vous pouvez en contacter un certain nombre, ils ont des Conseillers clientèle.

Je prends un seul exemple : la Banque des Territoires souhaite nouer un maximum de partenariats, et ce, pour plusieurs raisons objectives. D'une part, une politique d'investissement de la Municipalité très élevée, d'autre part, une Ville qui coche un certain nombre de critères. Vous savez que les banques ont, dans leurs engagements de responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises, des critères auxquels correspondent les projets de Trappes. Le fait que la Ville soit classée en Action Cœur de Ville et également, pour une part importante de sa population, en Quartiers prioritaires de

la Politique de la Ville, fait que cette Mairie est finalement une bonne cliente au regard des établissements bancaires. Nous n'avons donc pas de difficultés.

Pour vous répondre sur les 12 millions inscrits au BP par rapport au CA, premièrement, c'est une décision de ma part comme étant nouvellement arrivé en tant que DGS puisque nommé par le Maire au 1^{er} décembre, et vous savez que, classiquement, les emprunts sont réalisés en fin d'année. Compte tenu des équilibres financiers de la Ville et de la Décision Modificative que vous aviez votée auparavant, avec notamment la prise en compte d'une nouvelle information sur la DSU reçue postérieurement au vote du Budget Primitif, nous avons eu un meilleur équilibre que prévu et nous n'avons donc pas contracté d'emprunt supplémentaire. Pour autant, les investissements se déroulent dans la Ville, comme vous l'a rappelé Madame la Présidente de séance, Madame la première-adjointe. Je pense que les habitantes et les habitants font ce constat-là à travers vous et vous le relaient sur des investissements conséquents.

Madame GRANDGAMBE

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous pouvons procéder au vote ? Vous avez trois articles :

- Le premier article où l'on approuve le Compte Administratif ;
- L'article 2 constate les résultats de clôture de l'exercice ;
- Et l'article 3 arrête les reports.

Et nous allons tout à l'heure continuer sur ce même thème avec la délibération qui va suivre sur l'affectation des résultats. Nous passons au vote. Nous avons terminé le vote et nous pouvons demander au Maire de reprendre la présidence de la séance.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

Monsieur le Maire

Merci, Madame la première-adjointe. Nous pouvons poursuivre avec l'examen des délibérations suivantes. Rassurez-moi, le Compte Administratif a été approuvé ? Tout va bien.

Approuvé à la majorité (Contre : 5 : Dalale BELHOUT, Anne CLERTÉ-DURAND, Josette GOMILA, Patrick LEBOUQC, Benoît CORDIN. Abstentions : 3 : Véronique BRUNATI, Annie LE HIR, Guy MALANDAIN)

8. Affectation des résultats – Exercice 2024

Monsieur le Maire

Nous allons poursuivre avec l'affectation des résultats, les délibérations budgétaires traditionnelles du mois d'avril.

Le résultat 2024 est constaté à :

- 9,4 millions d'euros — positivement, évidemment. Nous n'avons pas le droit d'avoir un résultat négatif, comme vous le savez, dans les collectivités territoriales, contrairement à l'État ;
- Il est affecté à hauteur de 5,5 millions pour couvrir le besoin de la section investissement ;
- Et le reste est versé à la section de fonctionnement.

Voilà la proposition d'affectation qui est soumise au vote du Conseil municipal. Y-a-t-il des questions ou des interventions ? Nous passons au vote numérique.

Approuvé à la majorité (Abstentions : 2 : Véronique BRUNATI, Annie LE HIR. Contre : 5 : Dalale BELHOUT, Anne CLERTÉ-DURAND, Josette GOMILA, Patrick LEBOUQC, Benoît CORDIN)

9. Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec le vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2025. Nous l'avons évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le taux de fiscalité, pour la xième année consécutive, est stable. Nous nous étions engagés collectivement, chers collègues, à ne pas augmenter les impôts sur ce mandat et de financer nos priorités, en investissement et en fonctionnement, avec une gestion rigoureuse des finances publiques. Nous y sommes parvenus puisque le dernier exercice budgétaire 2026 engagera évidemment notre équipe mais aussi la prochaine équipe municipale qui devra au moins l'exécuter.

Nous n'augmentons donc pas les impôts de nouveau pour 2025, malgré un exercice particulièrement contraint et tendu. Avec des dotations qui nous sont parvenues très tardivement pour les notifications, avec des moyens budgétaires considérablement réduits par le retrait de l'État, ce qui a un impact en ricochet sur la Région, le Département et donc les communes. À la fois un impact direct vis-à-vis des dotations des collectivités, nous l'avons vu tout à l'heure avec le FSRIF et un impact indirect à travers l'absence de ruissellement par d'autres collectivités territoriales qui nous accompagnaient et qui ont dû renoncer à des projets sur notre territoire, en propre ou par subvention, à travers des dotations à la ville de Trappes.

Non seulement nous n'augmentons pas les taux, mais je vous rappelle que nous les avons baissés de façon assez inédite pour la ville de Trappes et inédite à l'échelle de l'agglomération et même du département, en baissant les taux de 5 % en 2021 et en les gelant par la suite. Nous pouvons donc être fiers collectivement de cette gestion rigoureuse et saine de nos finances publiques, mais qui est extrêmement complexe. Au quotidien, vous savez que ce sont des sacrifices, des projets qu'il faut parfois retarder et, en termes de créativité, ce sont des trésors d'imagination qu'il faut déployer pour aller au bout des projets sans pour autant grever les finances municipales.

Les taux sont donc stables. Le Parlement n'a pas voté puisque c'est le 49.3 qui s'est appliqué, avec une revalorisation des bases fiscales à hauteur de l'inflation, c'est-à-dire 1,8 %, bien moins que les années précédentes. C'est donc une dynamique de nos impôts locaux qui va être faible en 2025.

Sur ce vote des taux, y a-t-il des interventions, des demandes d'explications ? Il n'y en a pas. Je vous propose de voter les taux tels que présentés dans la délibération. Quand je parlais d'impôts, je parlais de la taxe foncière sur les propriétés bâties, la seule restant à la main des communes, sur la stabilité et la baisse de 2021. Pour les autres taxes, elles sont dorénavant résiduelles. Le vote est lancé, je suis l'un des derniers à voter.

Approuvé à l'unanimité

Indemnités des élus

Monsieur le Maire

C'est une délibération récurrente qui est formelle. Vous avez la présentation des indemnités par élu qui vous est projetée. Elles sont en diminution cette année, nous ne consommons pas, loin de là, toute l'enveloppe qui nous est autorisée par la loi. Voilà pour votre information. Je crois qu'il n'y a pas de vote là-dessus, c'est une simple présentation pour cocher une obligation légale.

Madame GOMILA

Où trouve-t-on ce tableau ? Parce que je ne l'ai vu nulle part.

Monsieur le Maire

Il vous est présenté là, sous vos yeux.

Madame GOMILA

Et dans nos dossiers de Conseillers ?

Monsieur le Maire

C'est une présentation en séance comme à l'Agglomération, mais je crois que vous ne venez pas à l'Agglomération. Vous ne pouvez donc pas le constater, Madame Gomila.

Madame GOMILA

Je voudrais en avoir communication.

Monsieur le Maire

Vous en avez tout à fait le droit. Nous vous le communiquerons avec plaisir. Vous pourrez constater combien les élus sont peu indemnisés à Trappes. Je m'en excuse, chers collègues, cela ne m'empêche pas de vous demander beaucoup de travail. Les élus sont peu indemnisés, la première-adjointe en particulier. En général, dans les villes, les premiers-adjoints qui s'investissent davantage et qui ont des obligations réglementaires, par rapport à d'autres, sont un peu mieux indemnisés. Ce n'est pas le cas à Trappes. Madame la première-adjointe y a consenti, et les Conseillers délégués ont une indemnité égale, si ma mémoire est bonne, à 50 % de celle des adjoints au maire. Là aussi, c'est un peu original, d'habitude les adjoints au Maire sont mieux indemnisés et les Conseillers délégués moins indemnisés. Nous avons voulu donner des responsabilités à beaucoup d'élus qui assument leurs tâches avec opiniâtreté et engagement.

Voilà donc les spécificités, puisque Madame Gomila me donne l'occasion d'en parler, sur quelque chose d'assez technique. Mais on peut dire que les élus locaux ne sont pas payés à la hauteur de la tâche qu'ils exécutent. Si la démocratie locale ne reposait que sur les indemnités des élus, je peux vous dire qu'elle serait bien mal en point. Sachant qu'elle est déjà en difficulté ; il y a de moins en moins de vocation à s'engager localement, il y a même des Maires qui démissionnent en grand nombre. Encore tout récemment, une femme, qui n'est pas de mon bord politique mais pour laquelle j'ai beaucoup d'estime, la Maire de Jouy-en-Josas, a décidé de démissionner de son mandat. Dans les journaux, vous voyez régulièrement des élus quitter leurs fonctions, la Maire d'Aubervilliers s'est également mise en retrait. Il y a une forme de burnout dans ces fonctions d'élus.

Et une pensée aussi pour les adjoints au Maire, les Conseillers délégués qui sont des habitants parmi les habitants, qui portent avec le Maire une part de la frustration que peuvent éprouver nos concitoyens vis-à-vis de l'État, des grandes décisions nationales. Et c'est aux élus en première ligne, à portée de baffes et d'engueulades, comme dirait Gérard Larcher, d'encaisser.

10. Adoption du Budget Primitif de la ville de Trappes – Exercice 2025

Monsieur le Maire

Nous avons eu l'occasion d'en débattre longuement il y a maintenant un mois et demi, ou un mois, je ne sais plus très bien. Il vous est présenté en dépenses, en recettes, en fonctionnement et en investissement. Vous avez pu largement prendre connaissance des éléments principaux, nous en avons largement débattu à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires :

- La section de fonctionnement est présentée en équilibre — je le rappelle à chaque fois mais pour le public, une Mairie doit voter son budget en équilibre, à la fois en investissement et en fonctionnement. En dépenses comme en recettes, le budget s'établit en 2025 à 66 731 416,33 euros pour être très précis.
- Et pour le budget d'investissement, il s'établit à 36 459 942,07 euros.

Je pourrais longuement dissenter, ligne à ligne, sur les évolutions, dire aussi le caractère un peu particulier de cette année. Là, ce n'est pas unique dans l'histoire mais pas loin, je pense. Un budget que les communes et collectivités territoriales en général doivent établir avec, au 1^{er} janvier, l'État qui n'avait toujours pas de budget. Je ne sais d'ailleurs plus quand tout cela a été bouclé mais, si ma mémoire est bonne, c'était en février, alors que le budget de l'État est voté d'habitude au mois de décembre, c'est donc assez inédit.

L'Assemblée Nationale est complètement bloquée par l'absence de majorité et, de fait, tous les services de l'État, les autres collectivités qui dépendent aussi de l'État, de ses dotations et décisions, ces dernières impactant également notre budget. Nous avons dû beaucoup jongler cette année pour faire notre budget au plus près, sincère et précis. Pour tout vous dire, nous avons reçu les dernières notifications de l'État, qui ne sont pas complètes, d'autres arriveront au fur et à mesure, mais pour les principales dotations de notre budget, le 31 mars, il y a à peine deux semaines, c'est-à-dire quasiment au moment où nous devions imprimer. Nous avons donc pu ajuster les dernières lignes en fonction des dernières notifications de l'État et nous avons fait le choix de profiter de l'extrême limite que nous autorise la loi pour pouvoir voter notre budget avec des données tangibles. Néanmoins, nous verrons en cours d'année la façon dont nous pouvons exécuter ce budget et essayer de trouver des marges.

Voilà donc pour le budget. Habituellement, nous procédons au vote à l'occasion du Conseil d'avril et le débat a lieu au mois de mars. Je sais qu'au moins Monsieur Malandain aime bien intervenir au mois d'avril, au moment du vote plutôt qu'à celui du débat, je ne sais pas si c'est le cas aujourd'hui. Non, nous allons donc déroger à la règle. Y a-t-il des interventions malgré tout ? Monsieur Malandain, allez-y.

Monsieur MALANDAIN

C'est gentil de me demander si je veux parler. Excusez-moi, j'ai d'abord une réflexion humaine. En ce moment, j'ai beaucoup d'ennuis, je serai donc obligé de partir à 19 h 30.

Autrement, je peux dire au moins ceci : la présentation est très bien faite par rapport au Débat sur les Orientations Budgétaires qui n'en finissait pas. Là, c'est très clair et très précis.

Et la deuxième remarque que je peux faire, c'est que nous sommes dans la continuité. Après, les choix et objectifs concernant, à chaque fois, dans chaque Conseil et au fil du temps, le souci de la majorité, qui peuvent être acceptés en partie par l'opposition. Mais ce n'est pas forcément le choix global et total de l'opposition. Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Je vous remercie, Monsieur Malandain. Madame Belhout ?

Madame BELHOUT

Merci, j'aimerais m'exprimer pour expliquer mon vote.

Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaite prendre la parole en tant qu'élue d'opposition pour expliquer les raisons pour lesquelles je voterai contre ce Budget Primitif 2025, ainsi que mon vote contre le procès-verbal du dernier Conseil municipal.

S'agissant du procès-verbal, je ne peux pas valider un document qui, à mes yeux, banalise des propos d'une extrême violence tenus en séance publique. Des propos dirigés à mon encontre que je considère comme profondément irrespectueux, voire humiliants. Il ne s'agit pas d'un simple désaccord politique mais bien d'un manquement grave au respect que nous devons à chaque élu dans un cadre démocratique et je ne peux tolérer ni normaliser ce type de comportement.

Concernant le budget, je voterai également contre. Plusieurs éléments méritent d'être éclaircis et suscitent des inquiétudes. Le niveau d'endettement de notre Commune est particulièrement préoccupant. La capacité de désendettement dépasse les seuils d'alerte habituellement reconnus, ce qui interroge sur la soutenabilité financière à moyen terme. Comment envisageons-nous l'équilibre pour les années à venir ? Cette question reste aujourd'hui sans réponse claire.

De plus, certaines lignes budgétaires manquent de lisibilité. Il est difficile de comprendre les priorités réelles de la Municipalité, notamment sur les dépenses de communication ou certaines prestations extérieures. Nous manquons d'éléments concrets, chiffrés et justifiés, c'est une question de transparence.

S'agissant des subventions aux associations, je souhaite aussi soulever un besoin d'équité et de clarté. Les écarts entre certaines structures sont importants, sans qu'aucun critère public ou explicite n'ait été présenté. Ce flou nuit à la confiance que peuvent avoir les acteurs associatifs dans la gestion municipale.

Enfin, je me permets d'interroger publiquement le Conseil municipal sur l'absence d'un PPI, un Plan Pluriannuel d'Investissement. Il nous semble essentiel, dans une commune comme la nôtre, que les membres de cette assemblée puissent disposer d'une vision claire des projets à venir sur les cinq à dix prochaines années, des différentes échéances, des coûts, des modalités de financement envisagées. C'est une question de responsabilité mais aussi de lisibilité politique. Car aujourd'hui, nous avons le sentiment de naviguer à vue. Or, un Budget Primitif ne devrait pas uniquement présenter les équilibres de l'année en cours. Il devrait donner une stratégie à long terme, avec un cap clair, compréhensif pour les élus comme pour les habitants. Les citoyens et citoyennes de Trappes ont eux aussi besoin de connaître les grands projets à venir, leurs impacts potentiels et les ressources financières mobilisées. La transparence n'est pas une option, c'est une condition du débat démocratique et du bon usage des finances publiques.

Pour toutes ces raisons, je voterai contre ce budget. Ce n'est pas un rejet de principe, mais une position de responsabilité et de vigilance. Nous avons besoin d'un fonctionnement plus clair, plus transparent, plus respectueux de la diversité des opinions et plus digne du mandat que nous exerçons quotidiennement, pour les habitants et les habitantes de Trappes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Merci pour la lecture de ce texte. Y-a-t-il d'autres interventions ? Madame Gomila.

Madame GOMILA

Merci. Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour les tableaux de ratios financiers qui ne figuraient pas non plus les années précédentes mais nous y avons droit cette année, c'est donc bien et il faut le souligner. J'ai quand même un petit bémol qui est que le tableau de ratios financiers qui figure dans le BP, dans la maquette budgétaire qui vient du logiciel finances. Il ne met pas les mêmes chiffres que ceux qui sont dans le même tableau reproduit dans la note de synthèse, avec de belles couleurs, le tableau vert, les chiffres ne sont pas les mêmes. C'est juste un petit bémol, c'est déjà pas mal qu'on les ait.

Ce que l'on peut remarquer à travers ces ratios financiers, et je rejoins un peu Madame Belhout, c'est qu'il y a des niveaux alarmants sur certains d'entre eux. Notamment, comme toujours, les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement. Nous sommes à 65 %, même 65,29 %. Plus des deux tiers du budget de fonctionnement sont donc consacrés aux dépenses de personnel, sachant que le budget de fonctionnement ce sont essentiellement les impôts, dont les impôts locaux, et les autres impôts comme les Cifres, les choses comme ça ; c'est donc important.

Par rapport à l'année dernière, on avait budgété en dépenses de personnel 36,5 millions. Cette année, on budgète 38,5 millions, donc 2 millions de plus. On peut, certes, parler de l'augmentation des cotisations CNRACL ou URSSAF, mais cela n'atteint pas 2 millions. Sachant que, bizarrement, le Débat d'Orientations Budgétaires que nous avons voté lors du dernier Conseil prévoyait même 39,5 millions. On a donc baissé d'un million, je ne sais pas pourquoi ni comment. De toute façon, comme on le sait, le budget n'est qu'un prévisionnel et ensuite il est adapté, tirailé dans tous les sens au cours de l'année. On se retrouvera donc certainement, en fin d'année 2025, avec 1 million de plus. En tout cas, on dépassera les 40 millions de dépenses dans ce compte-là.

Je voulais souligner également la dette importante. On fait un nouvel emprunt de 4 millions. Même si, chaque année, on rembourse 4 millions en capital, on a en plus 1,2 million d'intérêts, il n'y a pas réellement de désendettement. On nous parle de désendettement dans la note de synthèse, mais c'est un prévisionnel, c'est-à-dire que ce sont des négociations prévues, etc. mais il n'y a rien de très concret. Sachant que pour se désendetter, il faut trouver d'autres moyens, soit de baisser les dépenses, soit de mieux les financer et ce n'est pas le cas.

Enfin, pour une partie du financement des dépenses d'investissement, je note qu'il y a 3 millions de cessions d'immobilisations. Là aussi, on n'a pas la liste. Quelles sont donc ces cessions d'immobilisations ? Cela laisse supposer que c'est le patrimoine de la Ville, du foncier, des bâtiments que l'on va vendre, je ne sais pas. Lorsque l'on délibérera sur le détail de ce contenu de cessions, on le saura. Pour l'instant, on est dans l'expectative.

Pour toutes ces raisons, de toute façon, nous allons certainement voter contre ce projet de budget qui, de toute manière, n'est pas un budget fantastique. Vous nous parlez de nouveaux investissements. On sait que, les années précédentes, des investissements qui ont été faits étaient majoritairement ceux qui étaient déjà engagés sur le mandat précédent, celui de Monsieur Malandain, cela se réalise, c'est normal. Et sur le budget 2025, tout ce que je vois c'est que la plupart des investissements sont ceux qui n'ont pas été réalisés en 2024. On nous annonçait plus de 40 millions d'investissements, il y en a à peine 20 qui ont été faits. Ce sont donc ceux qui sont reportés pour 2025. Rien à dire, cela ne fera pas des étincelles.

Monsieur le Maire

Merci à vous. D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Très vite parce qu'il nous reste pas mal de points inscrits à l'ordre du jour. Notre dette est dans la moyenne de la strate et pour une Ville qui a autant de rattrapages à réaliser en investissement, aussi bien pour l'entretien du patrimoine que pour la réponse aux besoins de la population qui est croissante, comme vous le savez — nous avons encore gagné 1 000 habitants au dernier recensement INSEE — c'est un miracle de réussir à contenir la dette. D'ailleurs, en 2025, chers collègues, nous allons désendetter actuellement la Ville puisque, si nous tenons le budget que nous votons, nous pourrons rembourser davantage que nous n'empruntons : 4,7 millions de remboursements, 4 millions d'emprunts. De facto, 700 000 euros de désendettement sûr, pourtant, un mandat extrêmement contraint en investissement puisque beaucoup de nos projets se réalisent en ce moment. Je cite toujours Jarina Samad et sa crèche, mais c'est parce que j'ai oublié d'en parler ce matin. On m'a demandé de faire une vidéo sur les investissements 2025. J'ai oublié la crèche, j'en ai honte, donc je rattrape mon erreur au Conseil municipal.

Mais nous investissons beaucoup pour de nouveaux équipements publics qui répondent à des besoins de la population et nous le faisons sans alourdir considérablement la dette. Et nous n'avons pas honte d'investir, nous en sommes très fiers, c'est important que cela soit dit. Chers élus, chers collègues de la majorité, revendiquez-le, dites-le partout, expliquez-le aux habitants. Une Ville qui n'investit plus, un pays qui n'investit plus d'ailleurs, est un pays qui meurt, s'effondre et qui ne prévoit pas l'avenir. Nous, nous nous projetons

positivement dans l'avenir et nous sommes très heureux d'investir. Et investir suppose de s'endetter, évidemment, et nous réussissons à ne même pas nous en déterminer 25, tout en continuant d'investir, quelle que soit la majorité élue en 2026, pour le mandat suivant, dont je n'ai pas à répondre là à l'occasion du vote du budget 2025. Je ne spécule pas que je serai à ces responsabilités en 2026, 2027 ou 2028, puisqu'on m'a interpellé sur les cinq prochaines années. Inch'allah, comme dirait l'autre, pour les prochaines années.

Mais pour le présent et le futur très proche, nous pouvons être très fiers de ce que nous faisons. Je crois d'ailleurs qu'en fait les Trappistes sont très fiers de ce que nous faisons et nous le disent tous les jours dans les rues de Trappes. Il n'y a que cela qui compte, c'est notre unique juge de paix en démocratie.

Je sou mets au vote ce projet de budget 2025, dans les équilibres qui ont été présentés, le vote est lancé.

Approuvé à la majorité (Abstentions : 2 : Guy MALANDAIN, Annie LE HIR. Contre : 6 : Dalale BELHOUT, Anne CLERTÉ-DURAND, Josette GOMILA, Patrick LEBOUQC, Benoit CORDIN, Véronique BRUNATI)

CTM

11. Avis défavorable du Conseil municipal concernant le permis exclusif de recherche dit « Permis de Bois d'Arcy »

Monsieur le Maire

C'est une délibération très, très importante. J'excuse en son nom, à mes côtés, Aminata Diallo qui doit partir pour une urgence — tu es bien excusée — et qui laisse pouvoir à Murielle Bernard. Monsieur Malandain nous quittera dans une demi-heure. Murielle, tu auras deux votes à assumer, bon courage Aminata. Et Djamel Arichi laisse son pouvoir à Pierre Basdevant qui vient d'arriver. Nous avons là des jeux de chaises musicales savamment organisés entre eux, manifestement. Merci, Djamel, d'avoir été là, je sais que ce n'était pas simple pour toi.

Je vous le disais, nous poursuivons avec une délibération extrêmement importante, dont nous ne cessons de parler depuis des mois, même depuis plus d'une année. L'avis sollicité par le Préfet auprès du Conseil municipal de la ville de Trappes concernant, en termes juridiques, « la note de pétition rectificative de la durée et du périmètre demandé par l'entreprise ENGIE » pour le permis exclusif de recherches dit « Permis de Bois-d'Arcy. »

Maintenant que j'ai donné l'intitulé barbare officiel, je vais vous expliquer en bon français de quoi il s'agit, dont nous avons parlé très longuement. Pour le public qui n'a pas été présent ces derniers mois, un peu d'explication de texte.

Vous savez que la ville de Trappes porte l'ambition de verdir l'énergie utilisée pour le chauffage des logements, des entreprises, des bâtiments publics de la ville de Trappes. Non seulement le verdir, mais également en maîtriser les coûts pour permettre aux usagers finaux, la Collectivité en est un important, mais aussi et surtout aux locataires et aux propriétaires. Aux familles qui vivent à trappes et qui voient leurs factures d'énergie exploser selon le contexte international : la guerre en Ukraine, les difficultés d'approvisionnement en gaz. Ils voient donc, non seulement les coups exploser parfois, mais ils souffrent également d'absence de visibilité sur l'évolution de ces coûts et de ces charges. Et, par ailleurs, ils n'ont aucune maîtrise sur le caractère écologique de la fourniture d'énergie finale nécessaire au chauffage de leur logement.

Je remercie particulièrement— il n'est pas seul mais incarne un peu cette ambition— Jean-Baptiste Grenier, Directeur Général Adjoint à la Planification Écologique. La ville de Trappes a travaillé assidûment, depuis plusieurs années, pour pouvoir réaliser un forage géothermique qui irait explorer notre sous-sol pour capter les calories situées sous nos pieds à plus de 1 200 mètres de profondeur, dans des nappes d'eau souterraines soumises à forte pression. Cette chaleur, remontant à la surface et étant récupérée par des échangeurs thermiques, peut aller jusqu'aux logements et aux radiateurs de nos maisons et de nos appartements. Ce, pour nous permettre de nous chauffer de façon vertueuse sur le plan écologique et surtout économiquement maîtrisée.

La ressource géothermique sous nos pieds n'appartient pas aux communes, évidemment, ni aux particuliers. Elle appartient à l'État, un peu comme les mines historiquement. L'État doit donc fournir des permis de recherche et d'exploration aux entreprises, collectivités ou syndicats intercommunaux, etc., comme pour l'eau d'ailleurs, qui ont besoin d'aller puiser la ressource pour l'utiliser en surface.

Malheureusement, l'État en général, c'est valable partout, pas uniquement dans notre périmètre, planifie peu, ne gère pas toujours très bien les ressources et n'assure pas la bonne gestion des uns et des autres pour éviter les mises en concurrence entre territoires mais pour desservir, comme il faut, tous les territoires qui ont besoin. Pour une ville comme Trappes, avec une population plutôt pauvre, avec des quartiers populaires, beaucoup de logements HLM, fournir une énergie bon marché et écologique devrait être prioritaire pour l'État. J'espère que ça l'est au moment où je m'exprime. Cela suppose que l'État mette tout le monde autour de la table, soit capable d'assurer que la ressource sous nos pieds n'est pas récupérée pour les uns au détriment des autres.

Or, ce à quoi nous sommes confrontés depuis un peu plus d'un an, c'est une forme de volonté prédatrice de la part de l'entreprise ENGIE, avec laquelle nous avons d'ailleurs discuté parmi d'autres entreprises pour évoquer l'intérêt, pour un territoire comme le nôtre, d'utiliser l'énergie géothermique. Le périmètre est extrêmement large, recoupant de nombreuses communes. Je n'ai plus le chiffre en tête mais je crois que c'est plus d'une dizaine de communes concernées par le permis d'exploration et de recherche.

Lorsque vous déposez un permis pour refaire votre façade ou votre clôture dans votre maison, vous ne pouvez le faire que sur le périmètre de votre maison dont vous êtes propriétaire. Lorsque vous voulez exploiter la géothermie, vous pouvez choisir un périmètre très large, sur plusieurs communes, dépassant largement vos besoins dans l'absolu et dire : « Je veux un permis exclusif. » C'est écrit dedans, « exclusif », c'est-à-dire que cela exclut d'autres territoires qui pourraient demander la même chose. Un permis exclusif me permet pendant cinq ans de creuser le sous-sol, de le forer, de vérifier qu'il y a de l'énergie exploitable. Et ensuite, je peux demander un permis d'exploitation qui est un peu l'aboutissement du permis exclusif de recherche. Nous sommes donc d'abord dans une phase de recherche puis ensuite d'exploitation. Cela me permet, à moi, d'utiliser la ressource, avec l'État qui m'autorise durablement à l'utiliser, et pour les autres mairies, le cas échéant, si elles se sont présentées deux semaines après, tant pis pour elles, elles ne pourront pas exploiter la chaleur présente sous leurs pieds.

C'est aujourd'hui une forme de livraison au marché d'une ressource qui est pourtant publique. C'est, à mes yeux, assez scandaleux, assez choquant au moment où il faut desservir tous les territoires, mais c'est l'état de la loi. Et l'entreprise ENGIE, sachant que la ville de Trappes et d'autres villes (Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Plaisir, je dois en oublier) portaient des projets de géothermie, a déposé opportunément un permis très large sur une dizaine de communes et l'a déposé en premier aux services de l'État pour instruction.

Dès lors qu'un permis est déposé, il exclut la possibilité pour les autres de déposer tant que le premier n'est pas traité. Ils se sont donc dépêchés, c'est comme lorsque vous allez faire les courses, que Monsieur ou Madame continue à remplir le caddie et que l'un des deux se précipite à la caisse pour faire la queue. Il n'a pas de caddie au moment où il arrive mais il se met dans la queue, comme cela il prend la place, le temps que madame ou monsieur arrive avec le reste des courses. C'est un peu la même chose, ils ont fait cela. Ils y sont allés en courant pour prendre la place et dire ensuite : « Nous sommes les premiers, nous devons être servis en priorité. »

Ils sont exactement au même état d'avancement que nous. Je pense même que nous sommes en avance, puisque nous avons fait de nombreuses études complémentaires pour vérifier l'existence de ressources. Nous avons également été ralentis, comme tout le monde d'ailleurs, par le fait que l'État, l'Ademe en l'occurrence, l'Agence de l'État pour gérer les questions d'énergie et de transition écologique, ainsi que la Région Île-de-France, ont décidé de financer des études à l'échelle de l'Île-de-France pour vérifier nos sous-sols en faisant des études extrêmement coûteuses ; je crois, plus d'un million d'euros si ma mémoire est bonne. Et les données issues de ces études commencent à peine à être livrées aux communes. Notre territoire, d'ailleurs, a été fait en priorité à notre demande notamment. Et nous sommes en train d'exploiter ces données brutes pour les traduire. Ce sont des données scientifiques que nous allons analyser pour en tirer des conclusions sur l'état de notre sous-sol. Ce, pour essayer de réduire le risque de faire un forage qui pourrait être dysfonctionnel.

Ce sont donc vraiment des travaux de techniciens, d'ingénieurs, de spécialistes évidemment de la géologie et de ce qui se passe sous nos pieds. Et normalement, entreprises privées, communes, entreprises publiques devraient coopérer en bonne intelligence. C'est la loi de la jungle, c'est le marché libre et non faussé, nous dit-on, et cela ne fonctionne donc pas comme ça.

ENGIE a déposé son projet, l'État a laissé trainer, pour quoi faire ? Pour trouver un compromis. À défaut de pouvoir vraiment piloter et planifier l'exploitation de la ressource, l'État cherche un peu à trouver des compromis avec ses maigres ressources. Si ma mémoire est bonne, il y a un an et demi nous avons eu une première réunion organisée par le secrétariat général de la Préfecture, à l'initiative de l'État. Avec les Maires des communes concernées, Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury et Saint-Cyr-l'École, qui, eux-mêmes, ne sont pas fautifs en tant que tels, ce sont des élus. Ils ont confié à une entreprise privée le soin d'exploiter la géothermie. Ils ne savent pas exactement ce que fait cette entreprise ou comment elle le fait et à quel compromis cherche-t-elle à aboutir. Je pense d'ailleurs que cette entreprise met en péril la faisabilité à court terme du projet de Bois-d'Arcy, Saint-Cyr, Fontenay, parce qu'elle risque le contentieux juridique, notamment avec la mairie de Trappes mais pas uniquement.

L'entreprise concernée n'accepte pas ce que lui demande l'État, c'est-à-dire de revoir le périmètre de forage, d'exploration et de recherche, afin de permettre que nos périmètres respectifs soient compatibles. C'est le positionnement des fameuses gélules dont nous avons déjà parlé, je crois, lors d'un Conseil municipal. C'est-à-dire qu'il y a des gélules, en forme d'ovale, un peu comme un stade de foot avec sa piste d'athlétisme autour, et c'est cette forme-là qui permet de dire : « Je vais exploiter la chaleur à cet endroit-là. ». Nous pourrions donc positionner des gélules, une pour Trappes, une pour Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux, une pour Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'École, une pour Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Villepreux, sans qu'elles ne se superposent pour éviter de léser les uns au bénéfice des autres, ou de servir les uns au détriment des autres.

L'État a donc essayé cela, notamment la DRIEAT, la DDT et a proposé une ligne de démarcation qui venait couper un peu de notre propre demande d'autorisation de recherche, couper un peu celle d'ENGIE. L'État a proposé un compromis, c'est son boulot. La ville de Trappes a accepté ce compromis alors qu'il n'est pas dénué de risques pour nous. Réduire notre périmètre de recherche c'est risquer que cela achoppe pour nous.

Pourquoi y-a-t-il ce débat sur le périmètre exact ? Nous pourrions dire qu'il y a de la chaleur partout sous nos pieds, tout le monde peut donc se servir et il n'y aurait donc pas de sujet, mais ce n'est pas le cas. Les zones où l'on peut trouver de la chaleur ne sont pas uniformément réparties sur le territoire francilien. Mais surtout, il y a une faille : le sillon marneux, je suis devenu spécialiste de ces sujets grâce à Jean-Baptiste Grenier notamment, vient opposer une espèce de frontière géologique, un obstacle géologique infranchissable, qui ne nous permettrait plus d'aller chercher la chaleur sous nos pieds. Parce que l'on atteindrait une roche, si je comprends bien, tellement dure que nous ne pourrions plus forer, nous ne pourrions plus explorer ce qu'il se passe, l'eau n'ayant pas pu s'infiltrer.

Ce fameux sillon marneux, personne ne sait dire exactement où il est mais il est à peu près certain que plus l'on descend vers le sud, dans la carte au-dessus de nos têtes si vous prenez vos téléphones avec une vue aérienne, et vers le sud de Trappes d'ailleurs, plus la probabilité de tomber sur ce sillon marneux est élevée. En fait, les explorateurs que sont ENGIE et les autres entreprises ont donc intérêt à monter vers le nord, un forage ayant été réussi, par exemple, à Vélizy. Mais étrangement, ENGIE vient vers le sud alors qu'il n'a pas plus d'informations sur le sillon marneux que nous. Mais il se dit : « Si je plante mon forage à cet endroit-là, je vais servir tout de suite Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Saint-Cyr-l'École si cela fonctionne, et je veux me rendre indispensable à Trappes, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Plaisir, Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Guyancourt. » C'est donc un peu la mine d'or, « Je vais pouvoir tout d'un coup arroser 300 000 ou 400 000 habitants en les rendant dépendants de mon forage. »

Ce n'est pas réglo, pour dire les choses poliment, ce n'est pas très honnête intellectuellement. Ils ont fait mine de déplacer un peu leur ligne suite à la demande de l'État mais n'ont pas voulu la positionner exactement là où l'État le préconisait. Étant entendu, je le répète, que la ligne de démarcation choisie par l'État ne nous est pas favorable. Pour nous, elle est déjà porteuse de risques sur la capacité à explorer et à exploiter la géothermie.

Mais nous sommes des gens de compromis, nous avons donc accepté cette révision proposée par les services de l'État. ENGIE ne veut pas entendre. Elle n'entend ni la ville de Trappes ni les autres communes, elle n'entend pas l'État. Elle maintient son permis, elle sait que le Ministre doit poser une décision d'ici le mois de juin, je crois, parce que nous atteignons la date limite de formulation de la décision de l'État et l'État fait ses dernières consultations. Cela fait des mois que je vous dis à chaque Conseil municipal que cette délibération peut être posée, parce que l'État peut, à tout moment, nous demander notre avis. Il est à l'extrême limite, il nous a donc demandé notre avis il y a quelques semaines.

Nous sommes parmi les mieux préparés évidemment et nous avons un argumentaire déjà prêt depuis l'été dernier qui a été fortement consolidé par les nouveaux résultats d'analyses dont nous disposons. D'ailleurs, notre bureau d'études a analysé les premières données brutes fournies par le BRGM, le Bureau des Risques Géologiques et Miniers, si ma mémoire est bonne, qui a fait les analyses pour le compte de l'Ademe et de la région. Et les premières analyses confirment qu'il y a vraiment quelque chose à explorer dans le nord de la ville de Trappes. Et elles confirment que pour ENGIE il y a aussi des failles qui permettent d'augmenter la probabilité de trouver de l'eau chaude et, par ailleurs, une perméabilité des roches, une facilité à forer dans les villes comme Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, un peu plus au nord que Trappes. Elles permettraient de positionner le puits de forage d'ENGIE dans des endroits plus facilement propices à l'exportation de la géothermie, que de

maintenir à tout prix le puits de forage là où il est prévu, c'est-à-dire à la frontière nord de la ville de Trappes, avec des tuyaux qui viendraient pomper l'eau sous nos pieds, nous empêchant de l'utiliser pour nos propres besoins.

C'est donc peu dire que, au regard de l'absence de bonne volonté et de sens du compromis de l'entreprise ENGIE, la ville de Trappes ne change pas sa position qui est de formuler un avis négatif. Et au-delà de la formulation que je vais vous proposer, un avis négatif argumenté scientifiquement, solidement. Nous irons jusqu'au bout pour défendre nos droits. Nous n'accepterons pas qu'une entreprise privée, fut-elle au service des communes de notre territoire, vienne préempter la ressource, nous en priver potentiellement fortement et nous contraindre à passer par ses fourches caudines et par ses modalités d'exploitation de la ressource géothermale.

Nous irons donc devant les tribunaux autant que nécessaire pour contester, le cas échéant, si l'État venait, ce que je ne crois pas, à accorder ce permis exclusif de recherches de l'entreprise ENGIE. Nous irons le contester devant les tribunaux. Il y a des vices de procédure sur la forme et des éléments, des arguments solides sur le fond qui justifieraient que les tribunaux ne valident pas un éventuel accord formulé par le Ministre en charge. Nous défendrons donc jusqu'au bout les droits des Trappistes pour leur permettre de disposer d'une ressource écologique et économiquement rentable.

Voilà le sens de cet avis défavorable que je vous propose de formuler. Pour information, je vous dis également que Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Renne-moulin ont déjà délibéré de façon défavorable. C'est malheureusement aussi une méthode des entreprises privées qui cherchent à être dans une logique de prédation plutôt que de coopération autour de la ressource, c'est parfois déposer des permis du jour au lendemain, laisser peu de temps aux élus pour comprendre les enjeux, les tenants et les aboutissants, notamment pour ceux qui ne sont pas aussi avancés que nous dans leurs projets. Et de ne même pas leur laisser le temps matériel, pour ceux qui n'avaient pas de Conseils municipaux prévus, de pouvoir délibérer.

Parce qu'il y a seulement, et c'est malheureusement la loi, un mois pour formuler un avis au moment où le Préfet vous le demande. Si vous ne formulez pas d'avis parce que vous n'avez pas de connaissance du dossier, parce que vous n'avez pas de séance du Conseil municipal prévue, votre avis est réputé favorable. La loi est comme ça, ce devrait être l'inverse, ce devrait être défavorable par principe et favorable explicitement, cela pourrait être une méthode. Il y a donc des villes qui n'ont pas délibéré mais qui vont écrire des courriers, ce qui n'a malheureusement pas de valeur légale, mais cela compte dans l'appréciation des avis des uns et des autres au moment où le Ministre devra se décider. Il y a probablement des villes qui, par courrier, vont dire leur hostilité parce qu'elles ne veulent pas que le périmètre d'ENGIE vienne manger celui de leur commune. Je le répète, la ressource n'est pas propriété des communes, elle est propriété de l'État. Néanmoins, c'est de bon voisinage que de ne pas venir intégrer le périmètre du voisin au moment où l'on va présenter sa demande de permis minier au Ministre.

Je crois que j'ai été précis. Pour information, nous attendons fin avril les résultats de Géoscan, le scan géologique de notre sous-sol. Nous aurons donc en avance de phase les résultats qui nous permettront, non pas définitivement de savoir s'il y a de la chaleur sous nos pieds, mais de réduire le risque d'échouer. Pour information, sur les forages géothermiques, nous ne saurons s'il y a de la ressource qu'au moment où nous aurons creusé et que nous aurons atteint une profondeur de plus d'un kilomètre sous nos pieds. Nous pouvons être à peu près certains que cela ne marche pas et donc de ne pas creuser, pour ne pas dépenser inutilement de l'argent. Mais même si l'on a réduit la probabilité que cela échoue, jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'on ira pomper l'eau, nous pouvons tout à fait être confrontés à un élément technique non prévu, anticipé, repéré par les nombreuses technologies d'analyse des failles sous nos pieds et d'avoir donc de mauvaises surprises.

Je l'avais d'ailleurs évoqué lors d'un Conseil municipal. C'est d'ailleurs pour cela que les forages géothermiques sont assurés par un système d'assurance complexe qui implique notamment l'État. Un forage coûte plusieurs millions pour que vous compreniez pourquoi nous insistons sur la nécessité de baisser le risque. Un forage dure plusieurs mois, cela coûte énormément d'argent, autour de cinq millions d'euros et cela peut aboutir à zéro, aucune énergie exploitable. Les cinq millions d'euros une fois investis, vous ne pouvez pas les récupérer. Heureusement, un système d'assurance existe qui peut rembourser, je crois, jusqu'à 80 % du montant du forage. Cela permet aux communes de se lancer dans le forage et de réduire le risque.

J'ai été très précis, exhaustif, peut-être trop long, je m'en excuse, mais c'est un dossier absolument majeur. Pas uniquement pour ce Conseil municipal et pour nos débats internes, mais là, nous parlons vraiment de prévoir l'avenir, de préserver le pouvoir d'achat des Trappistes, d'avoir un impact sur le plan écologique sans commune mesure avec beaucoup des autres mesures que nous pouvons prendre en tant qu'acteur privé, public, etc. Nous devons donc y mettre toute notre énergie, en plus d'y mettre, comme nous le faisons, tout notre cœur depuis plusieurs années maintenant. Et vous pouvez compter sur moi et l'équipe municipale pour ne rien lâcher, pour défendre les intérêts des habitants de la ville de Trappes et permettre la réalisation de ce forage géothermique.

La parole est au Conseil municipal, si certains souhaitent la prendre. Pas d'interventions ? Pas de questions ? Je sou mets donc aux voix l'avis négatif de la ville de Trappes à la note de pétition rectificative du permis exclusif de recherches dit « ermis de Bois-d'Arcy. » Le vote est ouvert. Merci à tous, nous noterons qu'il y a des élus pas concernés par les intérêts des Trappistes contre ceux d'ENGIE, chacun ses choix. Néanmoins, merci de ce vote unanime.

Approuvé à l'unanimité (Abstentions : 2 : Véronique BRUNATI, Dalale BELHOUT)

12. Accord transactionnel avec la Société H2L et son groupement pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre de l'ancien café-restaurant l'Étoile d'Or (marché n° 2018/320/20181804)

Monsieur le Maire

Vous dire les choses rapidement. Cela fait quelques années que nous sommes en négociation avec ce maître d'œuvre, cette société. Les travaux du café-restaurant l'Étoile d'Or, qui ont été conduits par mon prédécesseur, ont vu le montant total de travaux exploser par rapport à l'enveloppe initiale au moment de la contractualisation. Le montant de travaux initial était de 1,1 million d'euros. Finalement, ce sont un peu plus de 2 millions d'euros qui ont été engagés sur cette opération. Vous avez en tête que la rémunération du maître d'œuvre, de l'architecte qui porte le projet, est calculée en fonction du coût de travaux HT. Lorsque le coût des travaux augmente, celui de sa rémunération doit augmenter. Il faut donc délibérer pour porter le coût de cette rémunération à la hauteur de ce qu'il est en droit d'attendre et en droit d'exiger devant les tribunaux, pour dire les choses simplement.

Par ailleurs, 99 000 euros sont liés aux états complémentaires, 77 000 euros pour les contraintes techniques, les aléas de chantier et les modifications de programme qui ont porté le coût des travaux à 2 millions d'euros. Et également, pour un permis modificatif qui a été rendu nécessaire par le fait que, dans le projet initial, la cuisine de ce café-restaurant n'a pas été prévue en grande cuisine. J'ai découvert ce concept lors de ma prise de fonction.

Le café-restaurant est un établissement recevant du public classé en catégorie 5. Je regarde Madame Beaugendre et Monsieur Girardon qui participent souvent aux commissions de sécurité. Vous connaissez mieux que moi les histoires de catégorisation d'ERP. J'ai du mal à intégrer tout cela. Mais le fait de le placer dans un certain niveau en tant qu'Établissement Recevant du Public implique que, pour la cuisine, notamment son équipement et sa puissance électrique soient augmentés. Et qu'elle doit donc, pour correspondre aux normes imposées par les pompiers, être classée « grande cuisine ». Il s'agit donc de modifier le permis initial, ce qui a été fait il y a maintenant deux ou trois ans, et lorsque vous êtes architecte cela coûte de l'argent que vous pouvez facturer au client. Je vous invite à devenir architecte ou à Conseiller à vos enfants de faire de l'architecture, c'est très rentable.

En tout et pour tout, c'est donc un montant de 99 000 euros en plus-value, donc en moins-value malheureusement, en dépenses supplémentaires pour la Ville qui doit être assumé par la Collectivité dans le cadre d'un protocole d'accord transactionnel qui nous évite d'aller devant les tribunaux et c'est un droit pour le maître d'œuvre. Cela nous indique combien il faut, lorsque l'on porte des opérations, bien les calibrer et bien prendre le temps d'analyser les besoins au démarrage afin d'éviter toutes les modifications de programme qui peuvent avoir un impact sur les rémunérations des maîtres d'œuvre. Cela dit, cet architecte n'a rien volé, nous devons donc payer notre écot et nous allons vous proposer au vote cette régularisation et ce protocole d'accord transactionnel.

Y a-t-il des questions là-dessus ou des interventions ? Je n'en vois guère, nous allons donc lancer le vote.

Approuvé à l'unanimité (Abstentions : 2 : Annie LE HIR, Dalale BELHOUT)

13. Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société VOI Technology pour le remisage de flottes de trottinettes électriques et vélos à assistance électrique en libre-service et fixation de la redevance

Monsieur le Maire

Saint-Quentin a délibéré dans les mêmes termes il y a quelques jours. Vous savez que nous avions des trottinettes, les fameuses trottinettes bleues et noires, opérées par l'entreprise TIER qui a été remplacée depuis quelques semaines ou mois par l'entreprise VOI. Cette entreprise a gagné le nouveau marché lancé par Saint-Quentin-en-Yvelines. Les trottinettes noires et bleues ont donc été remplacées par des trottinettes noires et orange. Ce sont des couleurs bizarres à chaque fois, flashy, pastel, je ne sais pas trop. Comment dit-on ? Orange corail.

Le nouveau prestataire reprend donc l'application, les périmètres, etc., de l'ancien. Et nous délibérons donc, comme nous devons le faire à chaque fois qu'il y a un changement de prestataire, pour lui permettre l'utilisation de ce domaine public qui est, pour l'essentiel, municipal.

Et pour ce qui concerne la redevance, nous n'allons malheureusement pas être millionnaires grâce à cela, c'est 1 000 euros en tout et pour tout pour le stationnement de ces trottinettes en libre-service. Elles sont plutôt respectées. Rappelez-vous au début les polémiques, les risques d'accidents les trottoirs, etc., finalement, la population se discipline.

Et pour votre information, parce que nous avons été extrêmement attentifs, notamment en début de mandat j'ai demandé beaucoup de comptes au Vice-Président de l'entreprise en charge du secteur, qui est un homme remarquable et compétent. Trappes est la ville de l'agglomération où il y a le moins de détériorations et de pertes de trottinettes, contrairement à ce que certains peuvent spéculer ou imaginer. Il y a finalement eu très

peu d'accidents recensés, il y en a parfois, il faut s'habituer au changement mais cela ne s'est finalement plutôt pas trop mal passé.

Et vous avez remarqué comme moi l'apparition de vélos. Dorénavant, dans le cadre du nouveau marché, il y a aussi des vélos qui sont vraiment bien faits. Pour l'instant, il y en a peu qui sont développés à l'échelle de Saint-Quentin. Je crois que cela va monter en puissance au cours des prochains mois.

Pas de questions, d'interventions sur cette délibération ? Je sou mets aux voix.

Approuvé à l'unanimité

ÉDUCATION

14. Signature d'une convention de partenariat entre l'ESPCI et la ville de Trappes

Monsieur le Maire

L'ESPCI est l'école des Nobel.

Monsieur FARQANE

Mesdames et Messieurs les élus, je souhaite vous présenter aujourd'hui une convention de partenariat ambitieuse et prometteuse entre la ville de Trappes et l'ESPCI, cette grande école d'ingénieurs et de recherche reconnue au niveau international.

Ce partenariat vise un objectif simple mais fondamental : accompagner nos jeunes Trappistes de la 6^{ème} à la terminale vers la réussite scolaire et l'ouverture des filières d'excellence, en particulier dans les sciences et l'innovation.

Pourquoi ce partenariat ? Parce que l'égalité des chances ne se décrète pas, elle se construit. Parce que nos collégiens et lycéens ont du talent, de la motivation et qu'ils méritent d'être soutenus, encouragés et exposés à des opportunités exceptionnelles. Et parce que nous croyons que la curiosité scientifique peut être un moteur de confiance, de dépassement et de réussite.

Concrètement, que prévoit cette convention ? Chaque année, un groupe d'élèves sera sélectionné pour :

- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé progressif ;
- Participer à des visites et manipulations scientifiques dans les laboratoires de l'ESPCI ;
- Participer à des stages immersifs de la 3^{ème} ou la seconde sur des thématiques comme la transition énergétique ;
- Créer et tester des kits pédagogiques innovants utilisés ensuite dans nos écoles et collèges ;
- Participer à des interventions ludiques et pédagogiques de l'association étudiante dans nos établissements ;
- Et enfin, participer à la Fête de la science, avec une immersion dans l'univers passionnant de la recherche.

En résumé, ce partenariat est une passerelle vers l'excellence, un engagement partagé pour faire de Trappes un territoire de réussite éducative et scientifique. Je vous propose aujourd'hui d'approuver cette convention qui représente une véritable opportunité pour notre jeunesse et un modèle de coopération entre un territoire et une grande école. Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Elle est originale puisque c'est une grande école de la ville de Paris.

Monsieur FARQANE

C'est celle qui a fait le prix Nobel Curie.

Monsieur le Maire

Notamment, le couple.

Monsieur FARQANE

Oui, le couple.

Monsieur le Maire

Et beaucoup d'autres depuis. C'est une école qui a été bâtie par la ville de Paris, notamment suite à la défaite de la France face aux Prussiens en 1871. Cela a fait la Commune, éphémère épisode glorieux et révolutionnaire de notre pays et cela a également fait l'école des Nobel.

En fait, l'une des explications à l'échec de la France avancée par les contemporains de l'époque, c'était que la France manquait d'ingénieurs, d'esprits scientifiques. Ils ont donc façonné cette école, je crois que c'était un Conseiller de la ville de Paris qui portait le projet, qui a été refusé par l'État. Et finalement, cela s'est fait comme ça, par une initiative un peu originale et un siècle après c'est la ville de Paris qui l'administre, qui en est propriétaire et qui investit d'ailleurs dans des locaux extraordinaires. Des locaux parisiens, de beaux locaux, on ne parle pas de bâtiments industriels, laids et ce sera une opportunité extraordinaire.

Nous avons une originalité, nous sommes souvent les premiers pour ces grandes écoles : l'école des Nobel, cette école de Paris, n'a jamais eu de partenariat avec aucune ville. Nous sommes la première, ils ont pensé à nous, ils ont dû vouloir copier la Comédie-Française, je pense, je suis sûr que c'est ça. Cela se fait par LinkedIn. Des gens qui écrivent au Maire comme quoi c'est bien de donner une visibilité nationale à sa ville aussi sur des initiatives remarquables, parce que cela fait effet boule de neige. Et cela permet à d'autres d'avoir envie de se marier avec la ville de Trappes. J'espère que cela fera un aussi beau résultat que le partenariat avec la Comédie-Française.

Et parmi les axes sur lesquels nous nous sommes mis d'accord, Abdelay, il y a la question, évidemment de la culture scientifique chez nos gamins, mais chez nos jeunes femmes et nos jeunes filles, pour leur permettre d'exceller autant que Marie Curie. Espérons qu'un jour nous aurons un Nobel issu de Trappes, comme nous aurons peut-être un jour un comédien de la troupe de la Comédie-Française issu de Trappes. Parce que nous créons des vocations chez des gamins de huit ans aujourd'hui qui vont forcément fleurir dans les années et les décennies qui viennent.

S'il n'y a pas de questions sur cette délibération, je la soumets à l'approbation du Conseil municipal. Le Directeur Général des Services me signale qu'il y a deux femmes Curie : Irène Joliot-Curie, qui a également une rue à Trappes et Marie Curie. Avec Pierre Curie, qui est un homme, ils sont les Nobel de la même école. Comme mon Directeur Général des Services ne veut pas trop se servir des femmes, Marie Curie a eu deux Nobel et pas un seul, et c'est la seule personne qui a eu deux Nobel dans la même discipline scientifique.

Approuvé à l'unanimité

15. Adhésion au Réseau français des villes éducatrices-RFVE

Madame GRANDGAMBE

Pour compléter et faire le lien avec ce que vous disiez juste avant, entre science et culture, nous avons un autre beau projet qui va se déployer sur la Ville avec un institut extrêmement prestigieux. Pour ceux qui connaissent la musique, c'est l'IRCAM. C'est l'Institut de recherche sur la musique, qui est également affilié au centre Beaubourg. Là, c'est le top du top en termes de musique et de recherche et nous propose beaucoup de dispositifs que nous allons déployer sur la ville de Trappes pour les écoles. Parce que nous sommes à l'affût de tout ce qui peut être nouveau et positif pour nos élèves, notamment pour les enseignants en maternelle, nous avons un dispositif de l'IRCAM qui va certainement être déployé sur la Ville et qui est très intéressant.

Cela fait le lien avec la délibération que je vous présente, puisque je disais que nous sommes toujours à l'affût de ce qui peut se faire de bien et en même temps d'expliquer ce que nous faisons bien également. C'est la raison pour laquelle je vous propose d'adhérer à ce Réseau Français des Villes Éducatrices, qui permet justement de cogiter ensemble, de partager des expériences et d'avoir des retours d'expérience sur ce qui se fait. Ce genre de réseau est absolument indispensable pour porter à la fois l'excellence de la ville de Trappes et en même temps de s'inspirer de tout ce qui peut se faire de très bien ailleurs.

Monsieur le Maire

Absolument. Encore une institution, l'IRCAM, qui n'a jamais eu de partenariat avec aucune ville. Je ne sais pas si cela doit nous vexer, si nous sommes un terrain d'expérimentation, si l'on essuie les plâtres ou, au contraire, si l'on suscite une envie de partenariat avec les collectivités locales, mais il y a motif à réjouissances.

L'IRCAM, c'est notamment l'endroit où a été inventé le bruit de la Renault Zoé électrique. Ce n'est pas leur principale réalisation mais cela fait toujours sourire lorsque l'on raconte cette anecdote, je vous la partage donc. Ce fameux bruit qui permet de reconnaître entre mille la Zoé électrique et d'éviter les accidents ; parce qu'un véhicule électrique est silencieux par nature, c'est donc problématique pour les piétons.

Pas de questions sur l'adhésion à ce réseau, évidemment, je lance le vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

16. Demande de subvention pour les projets pédagogiques des établissements scolaires

Madame GRANDGAMBE

C'est une délibération dont vous avez l'habitude. A noter quand même que c'est un dispositif qui a de plus en plus de succès, ce qui fait que l'enveloppe a largement augmenté cette année. Des projets toujours de natures très diverses, ce qui montre la vitalité des équipes pédagogiques sur les écoles de Trappes. Et qui montre aussi que les équipes pédagogiques ont envie de tester de nouvelles pédagogies mais aussi de nouvelles façons d'apprendre. Et que, pour cela, ils peuvent s'appuyer sur la ville de Trappes pour les accompagner parce que l'Éducation Nationale n'est pas toujours à la hauteur sur le plan financier pour justement aller chercher ces innovations. Heureusement que les collectivités sont là.

Je voudrais vous dire également que nous avons quelques écoles qui en profitent aussi pour venir compléter des enveloppes budgétaires pour des déplacements. Nous avons notamment l'école Wallon qui a, l'année dernière et cette année aussi, un projet pour aller à Verdun. C'est un projet d'histoire évidemment auquel je suis particulièrement sensible. Mais là aussi, je veux dire à quel point il est courageux, dans la période, pour des

enseignants, d'accepter d'emmener des classes sur des séjours à l'extérieur. Heureusement qu'il y en a encore quelques-uns qui sont prêts à le faire, ce n'est pas simple, c'est semé d'embûches. Et là aussi, c'est la raison pour laquelle nous les accompagnons comme nous le pouvons sur ces projets.

Et enfin, je voudrais signaler que les établissements du second degré sont aussi concernés, à moindre titre parce que c'est une autre compétence, le premier degré étant prioritaire. Mais dans la délibération, nous avons quand même la possibilité d'aller jusqu'à 500 euros et ils s'en emparent. Et je peux peut-être insister sur le projet du collège Le Village, je ne sais pas si vous l'avez en tête, dont une classe a obtenu le label « Classe Défense. » Ils sont en partenariat, je ne suis pas très calée en Gendarmerie, avec Satory. Ils ont la possibilité de rencontrer des professionnels de la défense, quels que soient les corps de métier. C'est un peu comme une classe à horaires aménagés, en quelque sorte, mais avec moins de contraintes en termes d'horaires, qui permet vraiment de porter ces projets-là et nous les accompagnons également. Ils seront bien sûr présents le 8 mai. C'est un professeur de géographie qui a lancé ce projet et je crois que c'est quelque chose qu'il faut valoriser. Nous les accompagnons donc aussi sur la demande de subvention.

Monsieur le Maire

Merci de cette présentation précise. Pas de questions ? Nous soumettons au vote.

Approuvé à l'unanimité (Murielle BERNARD et Frédéric REBOUL ne prennent pas part au vote, étant enseignants sur Trappes)

JEUNESSE ET SPORTS

17.Changement de nom d'une structure municipale

Monsieur le Maire

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons collectivement rendu hommage à l'un de nos agents qui a disparu beaucoup trop tôt, à l'âge de 47 ans seulement, Raphaël Gomis, le responsable de l'Espace Jeunes Langevin, sur son lieu de travail d'ailleurs. Au moment de la fermeture de l'équipement, il a été pris d'une crise qui l'a malheureusement conduit au décès, le samedi 8 mars dernier. Un accident cardio-vasculaire l'a terrassé.

Je l'ai rappelé lors du précédent Conseil municipal, Raphaël Gomis était un agent de la Ville depuis plus de trente ans. Il a commencé très tôt avec la ville de Trappes comme animateur jeunesse. C'était un homme extraordinairement engagé, je tiens à le dire et à le répéter parce qu'il y a des hommes et des femmes qui tiennent Trappes. Nous avons tout à l'heure rendu hommage à Maria Noël. Il y en a qui le font dans le cadre de leurs fonctions professionnelles, en tant qu'agents publics, il y en a qui le font à titre bénévole et il y en a qui le font à ces deux titres.

C'était le cas de Raphaël Gomis, que les difficultés liées à son état de santé n'ont jamais ralenti dans sa volonté de servir les habitants de la ville de Trappes et pas uniquement pendant ses horaires de travail. Je le disais, il a servi la jeunesse de Trappes pendant une trentaine d'années. Je l'ai vu moi-même en tant qu'élu à la Jeunesse, en son temps, faire preuve d'un dévouement extraordinaire, ne pas compter son temps, ses soirées, ses week-ends pour suivre ces accompagnements bien au-delà de son temps de travail, encourager les jeunes, les pousser à donner le meilleur d'eux-mêmes, franchir les plafonds de verre qu'on leur impose parfois, les guider dans leur chemin vers la réussite, leur donner le goût et l'envie de se surpasser.

Il en aura encadré et orienté des centaines, il les traitait vraiment, sincèrement, comme ses enfants. Il laisse quatre enfants derrière lui et sa femme. Et je peux dire à quel point il a compté pour le service Jeunesse dont il était l'un des grands piliers. Je peux aussi dire combien il a pu dépenser d'énergie, de temps, d'argent pour soutenir des collègues dans la difficulté, pour se préoccuper du sort d'un jeune à la rue, pour s'inquiéter de telle famille qui n'avait pas de quoi nourrir ses enfants. Et tout cela ne suffit pas à résumer le rôle et le statut d'un agent de la Fonction Publique Territoriale.

C'était un homme ordinaire qui a vraiment marqué, on l'a vu au moment même de son décès, des générations d'habitants dans un silence funèbre glaçant. Nous étions, je crois, plus d'une centaine, au moment de son décès, au moment où les pompes funèbres venaient récupérer son corps, à accompagner son corps dans la douleur. Nous étions également plusieurs centaines à l'accompagner lors de la cérémonie à l'église de Dreux, dont de très nombreux agents de la ville de Trappes qui ont grandi professionnellement et humainement à ses côtés.

De très nombreux jeunes peinent encore aujourd'hui à faire leur deuil. Un moment d'hommage a été organisé tout récemment au sein de la salle Jean-Baptiste Clément qui a réuni des centaines de Trappistes. J'ai, en particulier, été frappé par le nombre de jeunes de différentes générations, y compris parmi les jeunes ados actuels, qui étaient présents pour ce moment d'hommage à sa mémoire. Et je suis vraiment fier que beaucoup d'entre eux aient spontanément proposé à la Municipalité, à ses collègues — beaucoup de jeunes de Trappes, y compris les adolescents actuels et ceux qui ont grandi et sont devenus des adultes qui vont bien, inspirés par Raphaël Gomis —, au Maire et au Conseil municipal de renommer l'Espace Jeunes Langevin en « Espace Jeunes Raphaël Gomis. »

À titre personnel, je le dis, c'est avec fierté que j'ai reçu cette demande. Je crois que c'est un hommage modeste mais un hommage qu'on lui doit. L'Espace Jeunes n'a jamais été vraiment nommé du nom d'une personnalité de Trappes ; l'hommage ne portait rien de particulier hormis le nom de la rue dans laquelle il est implanté, comme les deux autres Espaces Jeunes d'ailleurs. À mon avis, il convient donc tout à fait de rendre cet hommage à sa mémoire, pour que son action pour la ville de Trappes ne s'efface pas, ne s'estompe pas dans les années qui viennent. Et évidemment, au-delà du renommage, il faudra que cela soit accompagné, sur la structure, de l'apposition des plaques qui viendront rappeler sa contribution immense à l'éducation des enfants de Trappes.

Raphaël Gomis, l'ami des Trappistes, l'ami de ses collègues, un frère de beaucoup de Trappistes puisqu'il a vécu à Trappes (il y a beaucoup de membres de sa famille et de son entourage, des collègues), un référent éducateur. Ce grand monsieur, ce grand bonhomme sera durablement dans notre mémoire à travers le nommage de l'Espace Jeunes, si vous en êtes d'accord.

Je sou mets donc à l'éventuel débat et au vote du Conseil municipal ce changement de dénomination de cette structure municipale : Y-a-t-il des prises de parole ? Je n'en vois pas, j'ouvre le vote. Merci à vous, merci pour lui et merci à tous ceux qui ont porté cette demande et qui nous aideront maintenant à organiser cette belle cérémonie d'inauguration de cette nouvelle dénomination de l'Espace Jeunes Langevin, dorénavant « Espace Jeunes Raphaël Gomis. »

Approuvé à l'unanimité

LOGEMENT

18. Fixation des tarifs des logements communaux

Monsieur le Maire

Il s'agit de mettre un peu de cadre et de règles dans la gestion du patrimoine privé de la Ville. L'objectif est de fixer des tarifs qui soient indexés sur plusieurs paramètres :

- Les prix du marché, évidemment ;
- Cela me semble plus logique et plus rationnel, le plafond des logements sociaux qui est déterminé par le législateur et qui est révisé régulièrement ;
- Et, évidemment, la capacité financière des locataires, une partie des logements étant mise à disposition, louée à des personnes temporairement dans le besoin. Souvent des femmes victimes de violences d'ailleurs ou des personnes à abriter en urgence dont les capacités financières, contributives sont évidemment fluctuantes.

A travers cette délibération, l'objectif est également de permettre de réviser annuellement ces tarifs qui étaient déjà en vigueur, en fonction de l'indice de révision des loyers déterminé par l'INSEE tous les trimestres. Voilà l'objet de cette délibération qui vient cadrer ce qui doit l'être le mieux possible.

Y a-t-il des questions, des interventions ? Je sou mets aux voix. Je vous remercie.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

19. Approbation du protocole d'accord relatif au fonctionnement du Comité Local d'Action Sociale et Culturelle (C.L.A.S.C.) des agents territoriaux de la ville de Trappes pour l'année civile 2025

Madame DALI

Il s'agit tout simplement de renouveler le protocole d'accord relatif au fonctionnement du CLASC et la date de fin sera effective en avril 2026 contre décembre 2024 pour le précédent.

Monsieur le Maire

Merci, Noura. Pas de questions, pas de remarques ? Je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

20. Mise à jour du tableau des emplois

Madame DALI

Il s'agit de modifications à la marge, notamment une modification de grade : deux cadres d'emploi administrateur et rédacteur.

Monsieur le Maire

Nous procédons au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

21. Organisation semi-marathon et règlement 2025

Monsieur le Maire

C'est une épreuve d'une facilité déconcertante pour Madame Murielle Bernard, sur une jambe. Tu as couru le marathon sur deux jambes, tu peux courir le semi à cloche-pied, en marche arrière, je pense que tu arriveras avant moi. « Elle, au moins, arrivera, alors que moi... » disait Aliénor Ebling, je croyais que tu voulais parler du Maire qui n'arrivera pas (rires).

Nous délibérons de nouveau sur le règlement du semi-marathon, quelques évolutions très marginales. Déjà, un motif de grande réjouissance, ce matin nous étions à 720 inscrits, on explose les compteurs. Je ne sais pas si c'est vous-même, Madame Murielle Bernard, qui donnez la vocation à tous les autres. Elle a fait une vidéo de présentation de la course, j'ai raté cela, tout le monde dit qu'elle est très bien. Je vais la regarder. D'où le fait que tout le monde s'inscrive, du coup on explose les compteurs. L'année dernière, nous étions à 450 et cette année nous sommes à 720. Il y a donc d'excellentes raisons de penser que nous serons à 750 le jour J parce que les gens peuvent s'inscrire jusqu'au jour J, surtout si tous les membres du Conseil municipal s'inscrivent. Et nous n'avons pas compté, chère Annie Le Hir, nos amis Tchèques qui vont également participer à la course. Pas cette année ? Ah, nous doublons cette année avec les Italiens.

Madame LE HIR

Il y aura trois Tchèques et deux Italiens.

Monsieur le Maire

Formidable, qui ne sont même pas encore inscrits et comptabilisés dans les 720 ?

Madame LE HIR

Ils ne sont pas encore inscrits.

Monsieur le Maire

Nous allons donc vraiment exploser les compteurs. Notre semi-marathon, que nous avons lancé comme une bouteille à la mer il y a maintenant six ans déjà, connaît un immense succès, c'est vraiment un grand motif de réjouissance.

Nous modifions donc la limite de 500 qui était inscrite. La réalité fait que maintenant on explose largement les 500 et je pense que c'est durable.

Et comme la loi a évolué et je trouve que c'est plutôt une bonne nouvelle, nous ne demandons plus la production systématique de certificats médicaux. C'était pénible pour nous, administrativement, et pénible aussi pour les coureurs qui devaient aller voir le médecin pour avoir le droit de courir. Dorénavant, c'est d'ailleurs assez curieux, cela rappelle les attestations Covid, il faut faire des questionnaires d'auto-déclaration en ligne pour dire, tous les trois mois, que l'on est en bonne santé pour courir, c'est étrange. Il y a donc plein de questions lorsque vous cochez, si vous êtes dans le vert vous pouvez courir, et s'il y a des questions où vous êtes dans le rouge, vous n'avez pas le droit de courir. Il y avait 300 personnes qui n'osaient pas aller voir le médecin, c'est ça ? Ou alors le médecin disait : « Vous n'avez pas le droit de courir », ils ne voulaient donc pas courir parce que nous n'avions pas le certificat. Cette année, ils pourront courir et nous aurons donc des morts au terme du circuit. Au marathon, il faut un certificat médical ? D'accord, incroyable.

La loi a changé. Nous nous adaptons donc évidemment à cette simplification administrative et nous faisons quelques reformulations parce qu'il y avait des formulations qui étaient maladroites. Je n'ai pas regardé ça de près sinon je n'aurais pas laissé passer. On disait : « Personnes en fauteuil », au lieu de « Personnes à mobilité réduite », qui est le terme formel légal. Et on modifie également une formulation, on dit « Personne licenciée à l'étranger » au lieu de dire « Personne étrangère », parce que l'on peut être français licencié à l'étranger notamment. Et on met : « Participants adhérant à des fédérations étrangères », ce sont donc des formulations très cosmétiques.

Quant à l'horaire de démarrage, il était strictement indiqué dans la délibération. Nous ne mettons pas d'heure précise, nous laissons une petite latitude, le règlement n'a pas à fixer l'heure à la minute près de démarrage de la course, évidemment.

Par ailleurs, nous révisons les tarifs qui sont extrêmement accessibles :

- 16 euros pour le semi-marathon pour les juniors et au-delà. C'est évidemment moins cher pour les catégories plus jeunes ;
- Et 20 euros pour ceux qui s'inscrivent le jour J plutôt que 16 euros.

Voilà les modifications inscrites dans cette délibération. Y a-t-il des interventions ? Non, je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

22. Protocole transactionnel entre Monsieur et Madame BEZZAOUYA et la ville de Trappes

Monsieur le Maire

Monsieur et Madame Bezzaouya sont riverains de l'autre côté de la N10. J'excuse d'ailleurs Monsieur Malandain qui a quitté la salle à la délibération anté-précédente et qui a laissé pouvoir, si j'ai bien compris, à Madame le Hir.

En 2019, un protocole d'accord a été signé entre la Ville et le couple Bezzaouya pour compenser l'expropriation d'un petit bout de parcelle au fond de leur jardin, à l'initiative de la Ville dans le cadre du chantier RN10. Je ne comprendrai jamais pourquoi c'est la Ville qui a été autorité expropriante alors que c'est un chantier de route nationale. Il y a des périmètres où cela s'explique par la volonté d'aménager le plateau urbain et ses abords et il y a des endroits où cela s'explique moins comme, par exemple, ce périmètre-là. Mais la Ville, autorité expropriante, a signé un protocole d'accord pour reconstruire un mur en meulière le long de la nouvelle délimitation parcellaire de Monsieur et Madame Bezzaouya pour lui installer un portail, l'accès par son portail actuel était devenu impossible. Lui réinstaller un cabanon de jardin qui devait être démoli dans le cadre de l'expropriation et lui fixer une indemnité d'expropriation.

J'ai renégocié ce protocole avec le couple. La plupart des composantes ne me pose aucun problème. Mais parce que j'estimais notamment que la réfection en meulière, c'est-à-dire un prix exorbitant d'un mur qui va venir assurer la séparation entre un particulier et une route nationale, ou une contre-allée d'une route nationale, n'était pas forcément opportune et une bonne gestion de l'argent public. Pour un mur en meulière, on doit être dans un facteur de 1 à 10 au moins, avec un mur classique.

Au terme d'une discussion franche, honnête et positive avec le couple Bezzaouya, nous sommes donc parvenus à un protocole qui permet de maintenir les droits du couple au regard du protocole précédent, mais d'en retirer la mention à la reconstitution en meulière d'un mur de séparation. Je remercie ici le couple Bezzaouya. Je les ai convaincus en leur disant que s'ils voulaient vraiment leur mur en meulière, il fallait que je leur augmente leurs impôts (*rires*). Je leur ai dit que c'était la contrepartie au fait que nous ayons baissé les impôts. Plus sérieusement, ils ont été responsables et ont entendu mes préoccupations de comptables de l'argent public et nous allons signer un protocole d'accord si cela est approuvé par le Conseil municipal. Voilà le sens de cette délibération.

Y-a-t-il des questions ? Nous soumettons au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

23.Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour les Jumelages entre les Peuples - AJPF

Monsieur le Maire

Vous savez que la ville de Trappes porte un combat convaincu et engagé en faveur des droits du peuple palestinien et pour la paix d'ailleurs, en général. Cela s'affiche sur le fronton de l'Hôtel de Ville et à l'intérieur de l'Hôtel de Ville. Avec nos partenaires, nous avons engagé de nombreuses initiatives en faveur de la paix et de la cessation du conflit, de la libération des otages et de la fin du carnage et du génocide en cours au sein de la bande de Gaza et également des très nombreuses exactions en Cisjordanie occupée.

L'engagement de la Ville se traduira notamment par la construction d'un jumelage avec un camp de réfugiés palestiniens, sous l'égide de l'association pour les jumelages entre les villes de France et les camps de réfugiés palestiniens. Tout cela sera à construire dans les mois et les années qui viennent, évidemment, et impliquera fortement les acteurs du territoire, la population elle-même, les associations. Je remercie d'ailleurs ces dernières pour leur engagement, qui ont toujours été à l'initiative d'actions sur la ville de Trappes et qui s'engagent aux côtés de la Municipalité. Moi-même, la semaine prochaine, si les circonstances le permettent et s'il n'y a pas de mauvaises nouvelles d'ici là, je serai en voyage d'études à titre personnel, un rêve de 20 ans au moins, en Palestine et en Israël pour rencontrer des militants pour la paix des deux camps et pour rencontrer un potentiel futur camp de réfugiés jumelé.

Et dans le cadre de ce partenariat, nous proposons de verser une subvention de 1 000 euros à l'AJPF dont l'objectif est notamment de permettre l'arrivée d'une délégation palestinienne du 15 au 18 mai prochain, de haut niveau, qui va travailler avec un certain nombre d'autorités nationales, d'associations et de territoires. Et nous aurons le bonheur de recevoir une partie de cette délégation ici, au sein de la ville de Trappes, pour une manifestation spécifique mobilisant les habitants de la Ville autour de la pertinence de ce jumelage et, au-delà, de la nécessité d'éclairer les consciences et d'éveiller les consciences engagées de nos compatriotes en faveur de la paix dans ce secteur du monde martyrisé par la guerre et les exactions depuis trop longtemps.

Voilà le sens de cette délibération. Y-a-t-il des interventions ? Je n'en vois guère, je sou mets donc au vote. On n'est jamais surpris par la nature humaine.

Approuvé à la majorité (Abstentions : 3 : Patrick LEBOUQC, Benoît CORDIN, Anne CLERTÉ-DURAND. Contre : 1 : Josette GOMILA)

24. Approbation du règlement intérieur de l'Espace 1901 – Maison des Associations

Le Maire présente la délibération au lieu d'Aminata DIALLO qui est partie.

Monsieur le Maire

Le nouveau règlement intérieur de l'Espace 1901 est quasiment identique à l'ancien. Il vient apporter des précisions, notamment pour permettre la mise à disposition de salles aux associations politiques et syndicales qui étaient jusqu'ici exclues, on ne comprend pas trop pourquoi. Si nécessaire, évidemment, ces salles, pour optimiser et rentabiliser l'investissement réalisé, doivent permettre d'accueillir des réunions politiques ou syndicales.

S'il n'y a pas de questions, je sou mets au vote. Merci.

Approuvé à l'unanimité

25. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC)

Le Maire présente la délibération au lieu d'Aminata DIALLO qui est partie.

Monsieur le Maire

L'ARAC est un partenaire historique et engagé au sein de la ville de Trappes à chaque commémoration. Il s'agit là de participer au financement d'une exposition en la mémoire d'Alban Liechti homme extraordinaire et remarquable, « soldat du refus ». Nous en avons parlé longuement à l'occasion de précédents Conseils municipaux pour lui rendre hommage et lors de son enterrement au cimetière de Trappes. Et nous ne manquons pas, dans cette Ville, de figures courageuses, militantes, engagées qui forcent l'admiration, d'ailleurs. Puisqu'il s'est mis en péril, y compris pour sa vie, refusant de porter les armes contre le peuple algérien qui luttait pour sa libération.

Et cet homme a toujours été engagé au sein du mouvement de la paix, de l'ARAC, au niveau local, national et a voué sa vie avec sa femme à leurs convictions et à leurs engagements. Ce sont deux êtres extraordinaires et inspirants. Il y aura donc une exposition qui retracera leur combat et l'histoire d'Alban, qui sera financée par l'ARAC, par le Mouvement de la paix aussi, je crois, ainsi que par plusieurs communes qui vont recevoir cette exposition. Évidemment, il n'était pas envisageable que cette exposition ne vienne pas à Trappes, j'espère longuement, pour être présentée aux habitants.

La Ville y contribue donc très modestement à hauteur de 800 euros, mais cela permettra de la faire venir ici, de lui permettre d'exister tout simplement, soyez partout où il sera accueilli, Alban ayant été aussi extrêmement engagé auprès des publics scolaires pour sensibiliser à la question de la paix en général et au refus du port des armes pour des causes injustes. Nous allons donc y contribuer modestement et j'espère que nous aurons tous l'occasion d'être là le jour du vernissage de l'exposition.

Je sou mets au vote s'il n'y a pas d'interventions. Merci. On n'est jamais déçu par la nature humaine. Je vais le faire à chaque fois. Heureusement que l'affliction dont on est parfois frappé dans nos responsabilités d'élus ne démobilise pas et n'écœure pas de l'engagement.

Approuvé à l'unanimité (Abstention : 1 : Josette GOMILA)

26. Attribution des subventions aux associations – Exercice 2025

Monsieur le Maire

C'est une délibération traditionnelle du mois d'avril qui accompagne le vote du budget, avec de nombreuses associations de la ville de Trappes qui sont soutenues. Nous pouvons d'ailleurs être fiers de soutenir activement et fortement le tissu associatif trappiste. Jusqu'au bout, dans nos arbitrages budgétaires, tout a été fait pour préserver le tissu associatif trappiste des économies budgétaires nécessaires au bouclage du budget, dans un contexte de difficultés budgétaires pour les collectivités locales. Avec tous les élus que je remercie pour leurs efforts, leurs contributions, leurs arguments, nous avons sanctuarisé le budget de subventions aux associations trappistes, pour toutes celles qui ont une activité constante, active, reconnue.

Celles qui travaillent n'importe comment et qui ne respectent pas les règles sont évidemment sanctionnées. Nous y viendrons inmanquablement. Mais pour l'immense majorité des associations, nous maintenons les volumes de subventions. Nous les ajustons au plus proche de leurs besoins, pour celles qui ont des besoins en baisse, ce qui est le cas de quelques-unes même si c'est relativement marginal. Et contrairement à beaucoup de collectivités, notamment partenaires de la ville de Trappes à l'échelle de l'agglomération ou du Département, qui retirent leurs subventions ou les réduisent, nous avons, pour l'essentiel, réussi à les sanctuariser, à les préserver. Nous en sommes plutôt fiers. Nous espérons que les prochains budgets municipaux nous permettront toujours d'accompagner leur développement et leur activité au bénéfice des Trappistes.

Je vous rappelle, qu'étant donné que nous avons une équipe municipale qui est quand même composée de nombreux anciens ou actuels présidents d'associations, membres de bureaux, de Conseils d'administration, vous devez, comme l'a fait Murielle Bernard en tant qu'enseignante, cette fois avec sa casquette professionnelle, vous déporter des votes des subventions concernant les subventions aux associations auxquelles vous participez activement à la gouvernance ou auxquelles vous avez pu participer par le passé.

Je rappelle donc les élus qui doivent se déporter, et j'espère être exhaustif sinon c'est à vous d'être vigilant. Rappelez-vous la charte de l'élu que vous avez toutes et tous signée, vous devez y être attentifs vous-mêmes :

- Moi-même pour Cœurs de Trappes, l'association que j'ai fondée ;
 - Sandrine Grandgambe qui l'a fondée également à mes côtés ;
 - Sarith Sa, qui en a été administrateur également ;
 - Aurélien Perrot, mais qui n'est pas là, nous enregistrerons donc le vote de son mandataire pour Les Jardins de la Mare Savin, Aurélien Perrot est jardinier ;
 - Colette Parent pour le MRAP, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples ;
 - Christina Morais pour l'UNC, l'Union nationale des combattants dont elle est membre du bureau. Tu ne l'es plus ? Mais tu l'as été longtemps, déporte-toi par défaut. Et pour l'association Trappes Entraide et Loisirs dont elle est présidente, félicitations encore ;
 - Patrick Leboucq pour l'Union Nationale des Combattants dont il a été président longtemps, même s'il ne l'est plus, ni membre du bureau, c'est ça ? Mais au titre des engagements passés. Je ne sais pas si la jurisprudence dit à partir de combien d'années il faut arrêter, mais c'est comme ça ;
 - Mimouna Sarambounou, encore pour son mandataire, pour l'association May Dance et Union Solidarité Mondiale ;
 - Noura Dali pour l'association Solidarité Algérienne ;
 - Aminata Diallo pour l'association Oshun Sport & Danse ;
 - Jamal Hariba pour l'association ATLab ;
- Et Madame Ebling manifestement ?

Madame EBLING

Je me rajoute juste pour l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Monsieur le Maire

D'accord, cela m'avait échappé, donc on note bien qu'elle s'abstiendra pour l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Et Monsieur Hraiba, j'en ai oublié une ?

Monsieur HRAIBA

En effet, j'ai fait partie du CA pendant très longtemps au ATLab, c'était avant mon mandat mais je m'en déporte. Et je suis membre actif, bien que je ne fasse pas partie du bureau de l'association de handball puisque mon fils y est licencié.

Monsieur Le Maire

Mais si tu n'es pas au bureau, tu peux voter. Mais si tu veux te déporter par précaution, tu peux aussi. Monsieur Cordin ?

Monsieur CORDIN

Juste pour préciser que j'ai été vice-président du Bushido Club de Trappes.

Monsieur le Maire

Il va quand même falloir asseoir un peu cette affaire pour savoir. Si quiconque a eu un enfant inscrit un jour dans un club se déporte, à un moment donné il n'y aura plus de quorum pour voter. Théoriquement, il n'y a pas de sujet pour le vice-président honoraire du Bushido ni pour le papa d'un adhérent du club de hand. Annie Le Hir pour le Comité de jumelage, je ne l'ai pas citée, c'est scandaleux.

Monsieur le Maire

Membre du bureau, c'est ça ? D'accord, donc déport pour l'APMSQ.

Madame LE HIR

Je cherchais l'APMSQ dans le tableau mais je ne le trouvais pas.

Monsieur le Maire

Mais cette année, il n'y a pas de subventions pour l'APMSQ.

Madame LE HIR

C'est dommage, il n'y aura plus de concert pédagogique pour les enfants.

Monsieur le Maire

Pas de soucis, chère Annie. Madame Belhout.

Madame BELHOUT

Il faut aussi m'ajouter pour OSM'OZ. Je suis fondatrice mais pas dans le bureau. Je suis donc bénévole très active. Je ne sais pas si je dois prendre part ou pas.

Monsieur le Maire

Il faut demander au référent déontologique. Il ne faut pas me casser les oreilles parce que je renonce à trancher ces choses-là. Ce sont vos responsabilités individuelles. C'est le référent déontologue qui donne des avis là-dessus ? Franchement, c'est insupportable tous ces trucs. C'est comme le fait que, théoriquement, au moment du vote tout le monde doit quitter la pièce. Ce n'est pas tout à fait sûr parce que la jurisprudence ne le dit pas, mais l'esprit des textes, etc. ras-le-bol. Franchement, dans ce pays, il y a des choses plus urgentes à gérer que ces bêtises.

En votre âme et conscience, par défaut, jouez la sécurité parce que je crois qu'il existe une majorité pour voter toutes les subventions. Si vous voulez vous déplacer, demandez-le explicitement, comme ça, c'est noté par Madame Luco derrière moi et au procès-verbal, et puis c'est tout. Déport de Madame Belhout pour l'association OSM'OZ. Jamal Hraiba, tu veux maintenir ton déport pour ton fils au hand ? Non, c'est bon ? Jamal Hraiba ne se déporte pas. S'il doit aller en prison, je m'engage à l'accompagner ou au moins à lui amener des oranges, le cas échéant. Quoi ? Quelqu'un à la natation encore ? Qu'est-ce que c'est que cette affaire ? Je vais maintenant demander aux élus municipaux de la majorité de se retirer de toutes les associations (*rires*), cesser d'être bénévole de quoi que ce soit. Non, je sais, d'ailleurs beaucoup d'entre vous sont là parce qu'ils étaient engagés et que cet engagement dans la vie associative a été reconnu. On ne va pas vous le reprocher aujourd'hui.

Cela étant dit, y-a-t-il des questions ou des interventions ? J'espère qu'il y en aura. Sur les votes des subventions aux associations sportives ? Je n'en vois guère, quelle immense déception. Madame Belhout a sûrement un texte à nous lire, nous vous écoutons.

Madame BELHOUT

Tout d'abord, je voulais réaffirmer mon soutien à toutes les associations trappistes, à tous les bénévoles qui sont engagés, aussi bien dans le sport, l'éducation, la solidarité. Bravo à tous ces bénévoles sans lesquels nous n'aurions pas une offre aussi large pour les habitants. Merci à toutes ces associations.

Je pense justement que toutes ces structures méritent un soutien à la hauteur de leur engagement et elle mérite un soutien qui doit être le plus clair possible, le plus transparent possible et le plus équitable possible. Je vous remercie pour ce document budgétaire que j'ai lu mais qui, malheureusement, montre un manque de lisibilité sur plusieurs points. Par exemple, certains montants sont très élevés quand d'autres sont beaucoup plus faibles et nous n'avons pas la justification concrète de ce qui explique telle ou telle subvention pour telle ou telle structure. Ce n'est pas du tout une remise en cause du travail des associations, au contraire, mais c'est la volonté d'avoir une vraie méthode, une vraie transparence sur la façon dont cela est attribué. Ce, afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause sur toutes ces propositions.

Pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, et dans le respect de mes engagements que je porte auprès des habitants, je voterai contre cette délibération par manque de clarté, de transparence et d'équité. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Dans la vie, ce qui est dur, c'est la clarté, la cohérence. En effet, et rien n'a changé entre cette année et les quatre années précédentes où vous avez tout voté lorsque vous étiez dans la majorité. C'est tout pareil, mêmes critères, même transparence, même raisonnement et là, tout d'un coup, vous ne les votez plus. Il va falloir expliquer cela aux Trappistes.

Cela étant dit, y-a-t-il d'autres interventions ? Eh bien, nous passons au vote.

Approuvé à la majorité (Abstentions : 4 : Véronique BRUNATI, Benoît CORDIN, Anne CLERTÉ-DURAND, Josette GOMILA. Contre : 1 : Dalale BELHOUT).

Ne prennent pas part au vote : Ali RABEH, Aurélien PERROT, Colette PARENT, Cristina MORAIS, Fouzi BENTALEB, Gérard GIRARDON, Patrick LÉBOUCQ, Mimouna SARAMBOUNOU, Noura DALI-OUHARZOUNE, Sandrine GRANDGAMBE, Sarith SA, Aminata DIALLO, Jamal HRAIBA, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Annie LE HIR, Aliénor EBLING

MOTION

27.Motion pour une politique en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville

Monsieur le Maire

Nous concluons ce Conseil municipal, comme souvent d'ailleurs, par la proposition d'une motion soumise au débat et au vote du Conseil municipal, afin de contribuer à un appel dit « L'appel d'Épinay-sous-Sénart », porté par l'excellent Maire de cette ville qui est membre actif du bureau de l'association Ville et Banlieue dont la ville est adhérente, je vous le rappelle. Elle a accueilli de nombreuses villes classées Politique de la ville pour un appel aux pouvoirs publics, lequel a été cosigné, non seulement par l'association qui réunit les QPV et l'association Ville et Banlieue, mais également par l'Association des Maires de France, par France Urbaine qui rassemble les grandes métropoles, par l'Association des Maires d'Île-de-France, par l'Association des Petites villes de France et par Intercommunalités de France. C'est-à-dire, je pense, par la totalité des associations d'élus, toutes strates confondues, en dehors des Départements et des Régions puisqu'il s'agit là de parler au nom des villes. Cela mêle, dans un même appel, petites communes rurales, grandes villes urbanisées en quartiers Politique de la Ville, c'est donc vraiment une grande réussite, une grande fierté.

Ce, presque deux ans après les émeutes de 2023, qui ont secoué notre pays et notre Commune et qui vise à interpellier les pouvoirs publics sur leur inaction, l'indigence parfois des politiques décidées et non mises en œuvre. Ainsi qu'une forme de refus de voir les réalités en face de la part des pouvoirs publics qui attendent que cela brûle pour avoir quelques jours d'intérêt et de communication autour de la situation des Quartiers Politique de la Ville.

La motion fait presque trois pages, mais je vais malgré tout vous proposer une lecture exhaustive avant de la soumettre au débat et au vote surtout. Je suis très fier que la Ville y contribue puisque cet appel résonne déjà. Il est signé par des dizaines et des dizaines de communes concernées. À l'heure où je vous parle, sachant que les signatures continuent d'affluer quasiment chaque jour, il y a plus de cinq millions d'habitants représentés par les communes signataires de cet appel, sur une dizaine de millions, dit-on, classées politiques de la ville. Ce n'est donc vraiment pas négligeable. Je vous en donne lecture :

« Un an après la signature des premiers nouveaux contrats de ville et à l'approche d'un nouveau comité interministériel des villes qui, pour information, c'est moi qui parle, a été décalé de deux mois parce que l'agenda du Premier Ministre ne permettait pas de tenir la date initialement annoncée ; c'est dire le respect que l'on a pour ce type de grandes réunions, le fameux comité interministériel des villes — les associations du bloc communal — celles que j'ai citées auparavant — souhaitent interpellier le Gouvernement et renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine.

Nous faisons face à une situation budgétaire et financière critique pour nos communes et intercommunalités et sans perspective d'amélioration. Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers.

De même, le budget de la Politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux 8 % de la population qui vivent dans nos quartiers ?

Nous sommes attachés à montrer les forces de nos quartiers et souhaitons, en cette journée, réaffirmer notre engagement pour que les habitants de nos quartiers aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national.

Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation des quartiers se dégrade, nous appelons le Gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des communes, grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants. »

Je me permets quelques incises pour commenter. Je veux être tout à fait honnête, ce n'est pas le Gouvernement, il faut être juste, c'est l'Assemblée Nationale, malheureusement et ses équilibres parfois surprenants. L'extrême-droite, la droite et la macronie ont voté d'un seul mouvement, la gauche s'y étant opposé, la suppression de l'Observatoire des quartiers prioritaires de la ville. C'est-à-dire que l'on supprime le thermomètre qui nous permet de savoir quelle est la réalité des politiques publiques engagées dans les quartiers, leur utilité, leur efficacité. Et pour de pseudos économies, une majorité parlementaire — parce que ce n'est pas la majorité, il n'y en a pas — s'est opportunément dessinée pour supprimer cet observatoire parmi d'autres. C'est une méthode efficace pour enterrer un problème que de le mettre sous le tapis en espérant qu'ils n'apparaissent plus, mais, d'expérience, cela ne fonctionnera pas.

Par ailleurs, ce qui est demandé là n'est pas l'observatoire existant, cela permettrait de donner la vérité des prix sur l'investissement public tout confondu : sécurité sociale, ministère, droit commun, etc., pour savoir quel argent tombe sur quels habitants. Il y a un discours, dans le marasme politique depuis quelques années, qui consiste à dire que des milliards auraient ruisselé sur les Quartiers Politique de la Ville. Si quelqu'un a déjà vu ces milliards qu'il me fasse signe parce que nous voyons l'inverse, nous voyons des besoins qui grandissent et des dotations qui diminuent.

C'est donc un mythe et la réalité c'est que les rapports de l'État, de la Cour des Comptes, du Sénat font la démonstration qu'il y a moins d'argent public, toutes dépenses confondues, qui arrivent en Seine-Saint-Denis, par exemple, qu'il n'y en a qui arrive sur des territoires beaucoup plus privilégiés. Et que la contribution nette d'un département populaire jeune, issu de l'immigration pour beaucoup de sa population comme la Seine-Saint-Denis, la contribution nette aux dépenses du pays, sécurité sociale, etc., est supérieure aux dépenses que l'État assume, tous ces opérateurs sur ce genre de département. Ce qui est logique, ce sont des populations plutôt jeunes, travailleuses, salariées, qui cotisent et qui bénéficient moins, évidemment, de la solidarité nationale.

« Nous appelons le Gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances entre les territoires.

Nous appelons le Gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des comités interministériels de la ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées. » Je peux vous dire que cela va être cruel lorsque l'on va faire le bilan du comité interministériel des villes élues à Chanteloup au lendemain des émeutes, quasiment rien n'ayant été engagé, évidemment.

« Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie ;

- *Nous appelons le Gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national, ni plus, ni moins ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des Quartiers Prioritaires de la Ville, dans un but de cohérence de l'action publique ;*

- *Nous appelons le Gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et à assurer l'action en proximité de France Travail ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans le quartier.*

Considérant l'aggravation des conditions de vie dans le quartier et le droit de chacun à vivre en bonne santé, en sécurité dans des conditions décentes :

- *Nous appelons le Gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale — c'est un sujet particulièrement prégnant à Trappes ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics, ce qui contribue au bien-être de tous, qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, des familles, etc. ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté, qui nécessitent un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS, les centres communaux d'action sociale, ne peuvent absorber à eux seuls ce flux ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à assumer sa mission régalienne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les Maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et à l'émergence de nouvelles formes de délinquance.*

Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain dans les quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle, pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie :

- *Nous appelons le Gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU. C'est une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité ;*
- *Nous appelons à préserver son caractère unique d'agence au service d'une politique publique d'intérêt général et national qui a vocation à refaire l'égalité entre les territoires, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la Politique de la Ville ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV. Il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues, alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un Programme Pluriannuel d'Investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées ;*
- *Nous appelons le Gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale.*

Nous comptons sur la Ministre déléguée en charge de la Ville, Juliette Méadel, la Ministre en charge du Logement, Valérie Létard et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Patrice Vergriete, pour porter ce message auprès du Premier Ministre, nous le rappelons, notre détermination à porter de hautes ambitions pour la politique de la ville. »

Cette motion est signée par tous les présidents des associations d'élus, de maires et de présidents d'intercommunalités que j'ai cités au préalable. Cette motion est longue par nature puisqu'elle vise à traiter de tous les sujets qui concernent les Quartiers Politique de la Ville. Elle est longue par nature puisqu'elle est un compromis entre différentes institutions qui, chacune, a des priorités d'intervention à apporter. Mais elle a le mérite de l'exhaustivité, de la combativité, de la cohérence et de la lisibilité. Elle rassemble les territoires de droite, de gauche, du centre, en dessus et en bas. Pas d'extrême-droite, Dieu merci, ce qui pourrait expliquer qu'au moins une élue vote contre. Et je crois qu'il est utile que la ville de Trappes s'y associe et la soutienne énergiquement.

Des interventions ? Des commentaires ? Des questions ? Je n'en vois pas, je la sou mets au vote du Conseil municipal.

Merci pour votre présence et vos votes. Je vous souhaite une bonne soirée, bon courage et rendez-vous au prochain Conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 20.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

- 8 JUIL. 2025

Abdelhay FARQANE
Secrétaire de séance



Ali RABEH
Maire de Trappes

